



Taxonomie verte du Senegal

PARTIE 2 : ADAPTATION ET RÉSILIENCE



Mise en œuvre par :



Table des matières

Table des matières.....	1
Liste de tableaux	1
Liste de figures	2
Liste d'encadrés	2
Liste des abréviations	3
1. Contexte adaptation et résilience	4
1.1. Enjeux liés à l'adaptation et à l'environnement au Sénégal.....	5
1.2. Besoins d'Investissement pour l'adaptation	5
1.3. Contexte sectoriel de l'adaptation et politiques associées.....	5
1.3.1. Agriculture	6
1.3.2. Industrie.....	6
1.3.3. Énergie	6
1.3.4. Eau et Assainissement.....	7
1.3.5. Construction	7
1.3.6. Transport.....	8
2. Méthodologie et définitions	8
3. Contribution substantielle à l'objectif de l'adaptation	13
3.1 Cas de réalisation de la contribution substantielle à l'adaptation	14
3.1.1 Processus pour la contribution substantielle à l'objectif de l'adaptation pour les activités (Cas 1).....	15
4. Exigences en matière de DNSH.....	18
5. Alignement à la Taxonomie Verte du Sénégal.....	19
6. Liste d'activités et mesures éligibles	21
6.2. Agriculture, élevage, aquaculture et foresterie	21
6.3. Industrie.....	43
6.4. Énergie.....	47
6.5. Eau et assainissement.....	53
6.6. Construction	66
6.7. Transport	74

Liste de tableaux

Tableau 1. Conséquences des aléas climatiques	9
Tableau 2. Cadre de la Taxonomie Verte du Sénégal	10
Tableau 3. Critères généraux DNSH applicables à toutes les activités liées à l'adaptation au changement climatique et à la résilience.....	18
Tableau 4. Processus pour la contribution substantielle à l'objectif de l'adaptation	19

Tableau 5. Liste d'activités et mesures pour le secteur de l'agriculture et l'élevage	21
Tableau 6. Liste d'activités et mesures pour le secteur de la foresterie	33
Tableau 7. Liste d'activités et mesures pour le secteur de l'industrie	43
Tableau 8. Liste d'activités et mesures pour le secteur de l'énergie.....	47
Tableau 9. Liste d'activités et mesures pour le secteur de l'énergie – activité D4	49
Tableau 10. Liste d'activités et mesures pour le secteur de l'énergie – D7 et D8	50
Tableau 11. Liste d'activités et mesures pour le secteur de l'eau et assainissement – activité E1	53
Tableau 12. Liste d'activités et mesures pour le secteur de l'eau et assainissement – activité E5	55
Tableau 13. Liste d'activités et mesures pour le secteur de l'eau et assainissement – activité E6	56
Tableau 14. Liste d'activités et mesures pour le secteur de l'eau et assainissement – activité E8	61
Tableau 15. Liste d'activités et mesures pour le secteur de l'eau et assainissement – activité E9	63
Tableau 16. Liste d'activités et mesures pour le secteur de la construction - activités F1 et F2	66
Tableau 17. Liste d'activités pour le secteur de la construction - activités F3 à F7.....	73
Tableau 18. Liste d'activités et mesures pour le secteur des transports - activités H1 à H9 .	74
Tableau 19. Liste d'activités et mesures pour le secteur des transports - activité H2.....	80
Tableau 20. Liste d'activités et mesures pour le secteur des transports - activité H3.....	81
Tableau 21. Liste d'activités et mesures pour le secteur des transports - activité H6.....	85

Liste de figures

Figure 1. Catégories d'investissement A&R	11
Figure 2. Processus pour la contribution substantielle à l'objectif de l'adaptation	19

Liste d'encadrés

Encadré 1. Maladaptation	13
--------------------------------	----

SDFSASA

Liste des abréviations

A&R	Adaptation et Résilience
ATES	Stockage thermique en aquifère
BRT	Bus à haut niveau de service ou, en anglais, Bus rapid transit
CAES	Stockage d'énergie par air comprimé
CBRT	Climate Bonds Resilience Taxonomy
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CITI	Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique
CO2	Gaz carbonique
DNSH	Ne pas causer de préjudices importants
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FVC	Fonds Vert pour le Climat
GES	Gas à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
JETP	Partenariat pour une Transition Énergétique Juste
LPDSE	Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Élevage
MSS	Garanties sociales minimales
NAEMA	Nomenclature des Activités et des Produits pour les États membres d'AFRISTAT
NGFS	Méthodologie du Réseau pour le verdissement du système financier
PCRAM	Méthodologie d'évaluation des risques climatiques physiques
PIB	Produit intérieur brut
PNA	Plan National d'Adaptation
PNADT	Plan National d'Aménagement et de Développement Territorial
PNIA	Plan National d'Investissement Agricole
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PV	Photovoltaïque
SDPA	Stratégie nationale de développement de la pêche et de l'aquaculture
Taxonomie de l'UE	Taxonomie de l'Union Européenne
UTES	Stockage souterrain d'énergie thermique

1. Contexte de adaptation et résilience

Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), l'adaptation au changement climatique désigne « le processus d'ajustement aux effets actuels ou attendus du climat et à leurs impacts ». Elle vise à modérer les dommages potentiels ou à exploiter les opportunités bénéfiques. Quant à la résilience, elle est définie comme « la capacité des systèmes sociaux, économiques et environnementaux à faire face à un événement dangereux, à réagir de manière efficace, à se réorganiser et à continuer de fonctionner sans altérer leur structure essentielle ni leurs fonctions de base »¹.

Ainsi, adaptation et résilience (A&R) sont deux concepts complémentaires qui s'inscrivent dans une approche proactive de réduction des risques climatiques, et dans le cadre du présent document, ces termes seront utilisés de manière interchangeable.

En 2023, le Sénégal occupait le 32^e rang en termes de vulnérabilité sur 182 pays évalués avec un score de 0,534 et 125^e pays (soit 0,351) pour sa préparation². Ces chiffres indiquent une vulnérabilité élevée et une capacité d'adaptation limitée, ce qui traduit la nécessité d'investissements accrus dans les infrastructures résilientes et les politiques d'adaptation. Situé dans la zone sahélienne, le pays est particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique, notamment en raison de sa position géographique et de sa dépendance aux ressources naturelles. Les manifestations climatiques telles que l'augmentation des températures, la variabilité des précipitations, la montée du niveau de la mer et la fréquence accrue des événements climatiques extrêmes affectent les secteurs clés de l'économie et compromettent les moyens de subsistance des populations.

Conscient de ces défis, le Sénégal a intégré l'adaptation au changement climatique comme une priorité nationale. La Vision Sénégal 2050³ et la Contribution Déterminée au niveau National (CDN)⁴ soulignent l'importance de renforcer la résilience des secteurs socio-économiques face aux impacts climatiques. Dans sa composante adaptation, la CDN sénégalaise met l'accent sur la protection des communautés, des infrastructures, des activités économiques et des ressources naturelles, dans un contexte de vulnérabilité croissante. Les Plans Nationaux d'Adaptation (PNA) élaborés au niveau sectoriel⁵ fournissent un cadre stratégique pour identifier et mettre en œuvre des mesures d'adaptation à moyen et long terme.

¹ GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). 2022. Sixième Rapport d'évaluation (AR6) – Groupe de travail II : Impacts, adaptation et vulnérabilité. Source : <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/>.

² University of Notre Dame – Global Adaptation Initiative (ND-GAIN). 2025. Indice ND-GAIN – Sénégal. Source : <https://gain-new.crc.nd.edu/country/senegal> (consulté le 11 juin 2025). <https://gain-new.crc.nd.edu/country/senegal>.

³ République du Sénégal. 2024. Vision Sénégal 2050 : Agenda national de transformation. Présidence de la République du Sénégal. Source : <https://bocs-primature.sn/wp-content/uploads/2025/02/Vision-2050-Senegal-2050.pdf> (consultée le 24 juin 2025).

⁴ République du Sénégal. 2020. Contribution Déterminée au niveau National (CDN) – Mise à jour 2020. Source : <https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/CDNSenegal%20approuv%C3%A9e-pdf.pdf>.

⁵ Le Sénégal a identifié des secteurs prioritaires pour l'adaptation, notamment la santé, les ressources en eau, les inondations, l'agriculture, et a défini des mesures prioritaires pour ces secteurs avec le soutien de partenaires tels que la GIZ, le FEM, le PNUD, la FAO, etc.

1.1. Enjeux liés à l'adaptation et à l'environnement au Sénégal

Les enjeux liés à l'adaptation au changement climatique sont nombreux et touchent des secteurs névralgiques pour le développement du pays. La gestion de l'eau est un des défis majeurs, du fait de la diminution progressive des précipitations, combinée à une forte variabilité climatique. Cette situation accentue le stress hydrique, avec des répercussions directes sur l'agriculture, l'élevage et l'approvisionnement en eau potable pour les populations. Les activités agricoles, fortement dépendantes des régimes pluviométriques, se retrouvent fragilisées, de même que les éleveurs, confrontés à la raréfaction des points d'eau ainsi que des pâturages.

Par ailleurs, le Sénégal est confronté à une augmentation des inondations et à l'érosion côtière, en particulier dans les zones urbaines et littorales telles que Dakar⁶. Ces phénomènes récurrents menacent non seulement les infrastructures publiques et privées, mais aussi la sécurité des populations installées dans des zones à risque. L'avancée de la mer et le recul du trait de côte provoquent la destruction de l'habitat, la salinisation des terres agricoles et compromettent des activités économiques essentielles comme le tourisme et la pêche.

L'insécurité alimentaire constitue également un enjeu central. En effet, les perturbations climatiques affectent les cycles agricoles, provoquant des baisses de rendement et des incertitudes au niveau de la production vivrière⁷. Cette conjoncture accroît la vulnérabilité des populations rurales qui dépendent largement de l'agriculture pour leurs moyens de subsistance. La baisse des volumes de production agricole, conjuguée à l'augmentation des prix, menacent l'équilibre nutritionnel chez les couches de population vulnérables et aggrave la pauvreté.

Enfin, la dégradation des écosystèmes s'intensifie sous l'effet combiné de la pression anthropique et des changements climatiques. La surexploitation des ressources naturelles, la déforestation, l'appauvrissement des sols et l'extension des zones arides participent à la désertification et à la perte de biodiversité. Cette détérioration des services écosystémiques réduit la capacité des territoires à absorber les chocs climatiques et compromet durablement les perspectives de développement durable et de résilience des communautés.

1.2. Besoins d'investissement pour l'adaptation

Les besoins d'investissement pour l'adaptation au changement climatique au Sénégal sont estimés à plus de 2 500 milliards de FCFA, soit environ 4,3 milliards de dollars, ce qui représente 60 % des besoins globaux selon la CDN actualisée de 2020. Ce financement est nécessaire pour mettre en œuvre des actions prioritaires dans les secteurs vulnérables, renforcer les infrastructures résilientes et développer des systèmes d'alerte précoce. Toutefois, l'insuffisance des financements disponibles souligne amplement la nécessité de mobiliser des ressources supplémentaires, et la Taxonomie Verte du Sénégal (désignée ci-après également comme Taxonomie) contribue à renforcer le financement à travers des mesures d'adaptation précises.

1.3. Contexte sectoriel de l'adaptation et politiques associées

Les secteurs prioritaires retenus dans la Taxonomie Verte du Sénégal présentent chacun une vulnérabilité face au changement climatique qui est reflétée dans les politiques et documents

⁶ African Risk Capacity (ARC) – Plateforme AGGRC. 2023. Analyse genre et gestion des risques de catastrophe au Sénégal. Source : https://www.arc.int/sites/default/files/2023-07/RAPPORT_ANALYSE%20GENRE%20ET%20GRC_SENEGAL.pdf (consultée le 11 juin 2025).

⁷ Descroix, L., Thiolye, B., Seck, A. & Seye, M. 2017. Développement local et changement climatique : parole à la société civile (Sénégal). Plateforme des ONG européennes au Sénégal (PFONGUE). Source : https://pfongue.org/IMG/pdf/synthese_-_developpement_local_et_cc_-_version_finale.pdf.

stratégiques, en l'occurrence, la Vision Sénégal 2050, la Contribution Déterminée au niveau National (CDN 2020), et les PNA sectoriels.

1.3.1. Agriculture

L'agriculture au sens large constitue un pilier important de l'économie sénégalaise. Elle emploie plus de 60 % de la population active et représente environ 16,6 % du PIB en 2023⁸. Ce secteur est particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique tels que les sécheresses prolongées, la variation des pluies, la salinisation des terres agricoles, la dégradation des parcours pastoraux, ainsi que la baisse de la productivité halieutique consécutive au réchauffement des eaux.

Pour renforcer la résilience de ce secteur, les mesures d'adaptation vont de la diversification des cultures et des systèmes de production à l'intensification écologique, au renforcement de l'agroforesterie et des pratiques pastorales adaptées, ainsi qu'à l'aménagement d'aires de pâturage résilientes. En outre, des initiatives basées sur l'efficacité de l'irrigation, la sécurisation foncière, la restauration des mangroves et l'introduction de pratiques de pêche durable figurent aussi parmi les leviers.

Ces actions sont rappelées dans la CDN, le PNA du secteur de l'agriculture (2025), la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Élevage (LPDSE), la Stratégie nationale de développement de la pêche et de l'aquaculture (SDPA) et le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA). L'intégration de ces mesures dans la Taxonomie Verte du Sénégal permet de diriger les investissements vers un secteur stratégique pour la sécurité alimentaire, la gestion durable des ressources naturelles et l'équité territoriale.

1.3.2. Industrie

Le secteur industriel fait face à des risques grandissants : interruption d'approvisionnement, pénurie d'eau, corrosion des équipements, augmentation des températures, dont les conséquences sur la productivité et le rendement énergétique des installations se traduisent par des besoins en refroidissement, ou l'augmentation des coûts de fonctionnement.

Par conséquent, les options d'adaptation intègrent la modernisation des équipements, l'adoption de technologies résilientes et le développement de chaînes logistiques diversifiées. L'économie circulaire, le recyclage industriel et la valorisation des déchets deviennent également des leviers essentiels pour la durabilité du secteur. Si des pistes d'action sont citées dans les documents cadres que sont la CDN, le rapport intitulé « États Généraux de l'industrie », publié en 2025, souligne l'absence de dispositif structuré pour développer des chaînes de valeur autour de la lutte contre le changement climatique et de la résilience, alors que cela pourrait créer de nouvelles opportunités industrielles et mobiliser des financements climat⁹.

1.3.3. Énergie

Le secteur de l'énergie est particulièrement exposé aux effets du changement climatique : vagues de chaleur, inondations, montée du niveau de la mer, avec des impacts sur la performance des installations et la stabilité du réseau. Selon l'ANER (2023), plus de 60 % des

⁸ République du Sénégal. 2024. États généraux de l'Industrie, du Commerce et des PME/PMI Diagnostic du secteur industriel. Ministère de l'Industrie et du Commerce. Dakar. Sénégal.

⁹ République du Sénégal. 2024. États Généraux de l'Industrie, du Commerce et des PME – Pré-rapport de diagnostic pour une stratégie d'industrialisation. Ministère de l'Industrie et du Commerce. Dakar, Sénégal.

infrastructures énergétiques sont situées en zones côtières à risque et la dépendance au thermique (70 % de la capacité installée)¹⁰ accentue la vulnérabilité.

Pour s'adapter, le pays mise sur la diversification du mix énergétique, la résilience physique des infrastructures critiques, et l'intégration des scénarios climatiques dans la planification. Ces orientations sont soutenues par la stratégie "Gas to Power", la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Énergie, la CDN, et la Vision Sénégal 2050.

1.3.4. Eau et Assainissement

Les secteurs de l'eau et de l'assainissement sont menacés par la raréfaction des ressources hydriques, les inondations urbaines, la salinisation des nappes côtières et la pollution croissante. La pression démographique accentue les besoins, tandis que les systèmes d'approvisionnement souffrent de vétusté ou de fragmentation. Ces phénomènes sont aggravés par l'urbanisation rapide et la croissance démographique, qui fragilisent des réseaux d'assainissement déjà saturés ou insuffisamment étendus. Parallèlement, la gestion des déchets solides constitue un défi majeur pour les collectivités : elle repose sur des pratiques informelles, peu régulées, qui font que la majorité des déchets urbains sont mal collectés ou déposés dans des décharges à ciel ouvert, contribuant à l'obstruction des canaux de drainage, aux inondations et à la contamination des nappes.

Pour faire face à cette vulnérabilité, le pays mise sur une gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), le Plan d'Action national pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) qui intègre désormais les considérations d'adaptation climatique; la protection des bassins versants, l'adduction d'eau solaire, la valorisation des eaux usées traitées, ainsi que le renforcement des filières de collecte et de traitement des déchets solides, avec une approche circulaire. L'adoption de technologies sobres (des stations d'épuration surélevées, des systèmes de récupération d'eau pluviale), la sensibilisation des populations, et l'aménagement d'infrastructures multifonctionnelles sont essentiels.

Ces orientations sont conformes à la politique de l'État décrite dans la Contribution Déterminée au niveau National (CDN)¹¹, les Plans Directeurs Urbains, le nouveau Code de l'Urbanisme¹² et les documents d'orientation des programmes tels que PROGEPI¹³.

1.3.5. Construction

À l'instar des autres secteurs prioritaires, celui de la construction est confronté à de multiples vulnérabilités : hausse des températures, inondations, instabilité des sols. Ces phénomènes affectent à la fois les conditions de travail sur les chantiers, la durabilité des matériaux et la sécurité des infrastructures. Les zones urbaines à forte densité sont les plus exposées, le réchauffement urbain entraînant une hausse de la demande en climatisation, ce qui n'est pas sans incidence sur la pression énergétique.

Parmi les mesures d'adaptation ciblées figurent la construction de bâtiments climato-résilients, l'utilisation de matériaux écologiques, l'intégration de zonages à risque dans les plans d'urbanisme et la promotion des toitures végétalisées ou infrastructures perméables. Ces

¹⁰ Société Nationale d'Électricité du Sénégal (Senelec). 2022. Rapport annuel 2022. Dakar. Sénégal. Source : https://www.pseau.org/outils/ouvrages/senelec_senelec_rapport_annuel_2022_2022.pdf.

¹¹ République du Sénégal. 2020. Contribution Déterminée au niveau National du Sénégal. Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Dakar. Sénégal. Disponible sur : <https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/CDNSenegal%20approuv%C3%A9e-pdf-.pdf>

¹² République du Sénégal. 2023. Loi n° 2023-19 du 29 décembre 2023 portant Code de l'Urbanisme. Journal Officiel n°7694 du 17 janvier 2024. Dakar. Sénégal.

¹³ Agence de Développement Municipal (ADM). (s.d.). Programme de gestion des eaux pluviales et d'adaptation au changement climatique (PROGEPI). . Source : <https://www.adm.sn/en/progepi> (consultée le 08 juillet 2025).

orientations sont compatibles avec les orientations poursuivies dans le nouveau Code de la Construction (2023)¹⁴, le Code de l'Urbanisme¹⁵, la Vision 2050 et la CDN¹⁶, qui promeuvent l'adoption de normes environnementales et d'urbanisme durable dans tous les projets publics et privés.

1.3.6. Transport

Le secteur des transports au Sénégal est vulnérable aux effets du changement climatique, notamment aux inondations, à l'érosion côtière et aux vagues de chaleur qui accélèrent la dégradation des routes, ralentissent le trafic et exposent les usagers à des risques accrus. Au 31 décembre 2023, le pays disposait de 16 495 km de routes classées, dont 64 % non revêtues, un facteur aggravant en cas de fortes pluies¹⁷. Le réseau autoroutier reste limité à 222,5 km, avec une densité faible par rapport aux pays comparables¹⁸. Cette situation rend plus difficile les évacuations en cas de catastrophe et compromet la résilience des chaînes logistiques.

Pour renforcer l'adaptation, les politiques gouvernementales (Vision Sénégal 2050, PNADT¹⁹ et CDN 2020) se concentrent sur la modernisation du réseau, l'adoption de matériaux résilients et le développement d'infrastructures sobres en carbone. Le TER (*Train Express Régional*) et le BRT (*Bus Rapid Transit*) qui intègrent une solution à base solaire et des bus électriques montrent la voie vers un système de transport durable et adapté aux risques climatiques. L'intégration du climat dans les plans de mobilité urbaine et la mise à niveau des infrastructures régionales deviennent dès lors des priorités inscrites dans la planification à court, moyen et long terme du pays.

2. Méthodologie et définitions

Le chapitre dédié à l'adaptation au changement climatique dans la Taxonomie Verte du Sénégal s'appuie directement sur des cadres méthodologiques internationaux de référence, afin d'assurer robustesse et conformité aux meilleures pratiques. Trois documents ont été particulièrement mobilisés : la Climate Bonds Resilience Taxonomy (CBRT)²⁰, la Taxonomie de l'Union Européenne (Taxonomie de l'UE) et la Taxonomie Verte du Rwanda.

Cette inspiration croisée permet à la Taxonomie Verte du Sénégal de disposer d'un cadre d'analyse cohérent, rigoureux et contextuellement adapté, pour encourager les

¹⁴ République du Sénégal. 2023. Loi n°2023-20 du 29 décembre 2023 portant Code de l'Urbanisme. Journal Officiel n°7694, 17 janvier 2024. Dakar. Sénégal.

¹⁵ République du Sénégal. Loi n° 2023-19 du 29 décembre 2023 portant Code de l'Urbanisme. Journal Officiel n°7694 du 17 janvier 2024. Dakar. Sénégal.

¹⁶ République du Sénégal. 2020. Contribution Déterminée au niveau National (CDN) – Mise à jour 2020. Source : <https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/CDNSenegal%20approuv%C3%A9e-pdf.pdf>

¹⁷ République du Sénégal . 2024. États Généraux de l'Industrie, du Commerce et des PME – Pré-rapport de diagnostic pour une stratégie d'industrialisation. Ministère de l'Industrie et du Commerce. Dakar. Sénégal.

¹⁸ Idem.

¹⁹ République du Sénégal. 2020. Plan National d'Aménagement et de Développement Territorial (PNADT) – Horizon 2035 : Document de synthèse. Ministère des Collectivités territoriales, du Développement et de l'Aménagement des Territoires. : ANAT. Dakar. Sénégal.

²⁰ , La CBRT fournit un système de classification ainsi que des critères de sélection provisoires pour les investissements dans l'adaptation et la résilience climatiques. Il vise à accélérer les flux de capitaux mondiaux en faveur des investissements dans la résilience climatique en proposant des définitions claires, des critères fondés sur la science et un cadre commun.

investissements dans des projets et activités véritablement résilients face au changement climatique.

Le risque climatique physique

Pour mieux comprendre les enjeux auxquels l'A&R doivent répondre, ainsi que les conditions permettant de démontrer une contribution substantielle à l'objectif d'adaptation, il est utile de rappeler la manière dont le risque climatique physique est structuré. En effet, selon le GIEC, ce risque physique résulte de l'interaction de plusieurs facteurs qui permettent d'identifier les vulnérabilités des systèmes humains et naturels face aux aléas climatiques.

Le risque climatique physique dépend de trois principaux déterminants interdépendants, tels que décrits dans le 5^e Rapport d'évaluation du GIEC²¹ et souligné dans la CBRT :

- **Aléa** : La probabilité d'occurrence d'un événement physique ou d'une tendance, d'origine naturelle ou humaine, susceptible d'entraîner des pertes en vies humaines, des blessures ou d'autres impacts sur la santé, ainsi que des dommages ou pertes touchant les biens, les infrastructures, les moyens de subsistance, la fourniture de services, les écosystèmes et les ressources environnementales.
- **Exposition** : La présence de personnes, de moyens de subsistance, d'espèces ou d'écosystèmes, de fonctions, services et ressources environnementaux, d'infrastructures, ou d'actifs économiques, sociaux ou culturels dans des lieux et environnements susceptibles d'être affectés de manière négative.
- **Vulnérabilité** : La propension ou la prédisposition à être affecté négativement. La vulnérabilité englobe une variété de concepts et d'éléments, notamment la sensibilité ou la susceptibilité aux dommages, ainsi que l'insuffisance de capacité à faire face et à s'adapter.

La combinaison de ces trois éléments — aléa, exposition et vulnérabilité — détermine le niveau global du risque climatique auquel un territoire ou un secteur économique est confronté. Dans cette logique, ce chapitre de la Taxonomie Verte du Sénégal vise à orienter les activités et mesures prioritaires vers l'atteinte de l'objectif d'adaptation climatique, par la mise en œuvre d'investissements et d'actions ciblées répondant aux conséquences des aléas climatiques identifiées ci-dessous dans le Tableau 1. Conséquences des aléas climatiques.²² Ces investissements permettront de renforcer la résilience des systèmes économiques, sociaux et environnementaux face aux impacts du changement climatique.

Tableau 1. Conséquences des aléas climatiques

Conséquences des aléas	Définition / aléas sous-jacents
Stress thermique	Conséquences des températures élevées liées à l'augmentation de la température moyenne de surface et/ou à des épisodes de chaleur extrême.

²¹ GIEC. 2014. Cinquième rapport d'évaluation (AR5) – Groupe de travail II : Changements climatiques 2014 : incidences, adaptation et vulnérabilité. Source : <https://www.ipcc.ch/report/ar5/wg2/> (consultée le 11 juin 2025).

²² La liste des conséquences des aléas climatiques présentée dans ce tableau n'est pas exhaustive et constitue uniquement une liste indicative des effets les plus répandus qui doivent être pris en compte au minimum dans l'évaluation des risques et de la vulnérabilité climatiques.

Stress au froid	Conséquences des basses températures liées aux vagues de froid, au gel, au pergélisol, aux fortes chutes de neige et aux tempêtes de glace, de neige, de glacier et de calotte glaciaire, et glace de lac, de rivière et de mer.
Stress hydrique	Conséquences de la pénurie d'eau liée aux changements dans les précipitations moyennes, à l'aridité, à la sécheresse hydrologique, à la sécheresse agricole et écologique ou à la disponibilité réduite d'eau douce due à l'intrusion saline, à la sécheresse agricole et écologique ou à la réduction de la disponibilité de l'eau douce due à l'intrusion saline.
Dommages causés par les inondations (Inondations)	Conséquences des inondations liées aux fortes précipitations et aux inondations pluviales, aux inondations fluviales, aux inondations côtières, aux inondations dues aux débordements des lacs glaciaires et aux changements du niveau relatif de la mer.
Dommages causés par la tempête (Tempête)	Conséquences des tempêtes de vent violentes, des cyclones tropicaux, des tempêtes de sable et de poussière, de la grêle, des changements dans la vitesse moyenne du vent et des tempêtes convectives.
Dommages aux mouvements de masse (Mouvement de masse)	Conséquences des glissements de terrain, de l'érosion côtière, des avalanches de neige, de la fonte du pergélisol, de la subsidence et d'autres mouvements de masse induits par le climat.
Dommages causés par les incendies de forêt (Incendies)	Conséquences d'un incendie météorologique lié à des températures élevées, à l'aridité et à des conditions venteuses.
Changements des conditions marines	Conséquences liées aux changements de la température moyenne des océans, aux vagues de chaleur marine, à la salinité de l'eau de mer, à l'acidification de l'eau de mer, à l'hypoxie marine et à la prolifération d'algues.
Risques multiples	Conséquences de multiples risques concomitants, y compris (mais pas uniquement) les changements dans la couverture des ravageurs, des agents pathogènes et d'autres vecteurs de maladies, la dégradation et l'érosion des sols, et d'autres encore.

Source : Climate Bonds Resilience Taxonomy (CBRT).

Classification des investissements : Activités et mesures

La Taxonomie Verte du Sénégal classe les investissements selon deux niveaux d'analyse complémentaires :

Tableau 2. Cadre de la Taxonomie Verte du Sénégal.

Cadre de la Taxonomie Verte du Sénégal.		
	Définition	Exemples
Activité	Une activité économique est définie comme la production de biens ou de services.	• Production de riz. • Production d'électricité à partir d'éolien. • Fabrication de ciment. • Gestion durable des ressources en eau.
Mesure	Une mesure est une intervention spécifique réalisée au sein d'un actif, d'une activité ou d'une entité.	• Installation de nouveaux équipements dans une unité de production ou dans un bâtiment. • Adoption de nouvelles technologies, pratiques ou

		modifications opérationnelles dans une structure existante.
--	--	--

Source : D'après la Climate Bonds Resilience Taxonomy (CBRT).

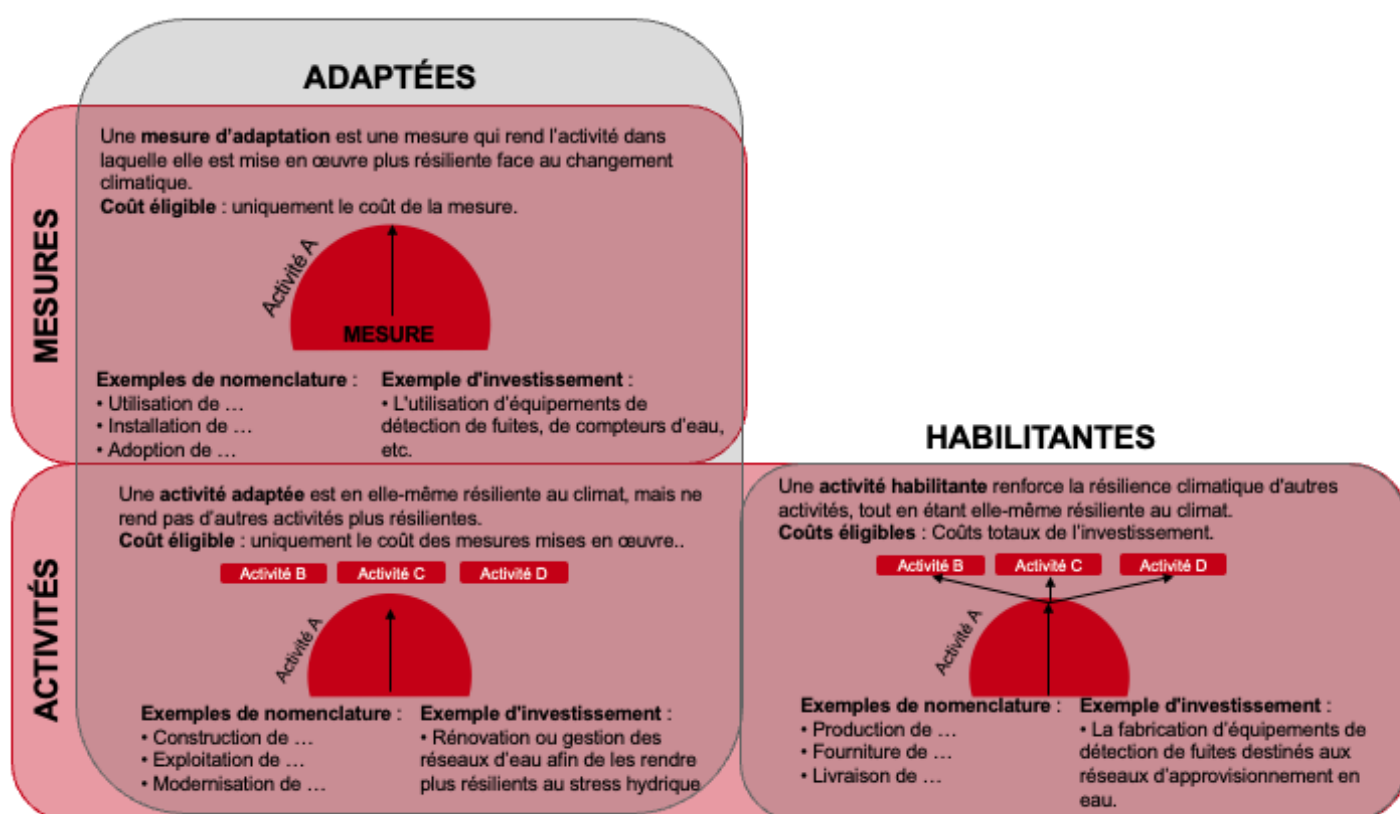
Classification complémentaire : Activités et mesures adaptées et habilitantes

La Taxonomie Verte du Sénégal adopte également une approche complémentaire de classification des investissements. Celle-ci repose sur la distinction entre activités adaptées et activités habilitantes, conformément aux principes établis par la Taxonomie de l'UE (objectif d'adaptation) et la CBRT.

En intégrant l'objectif de l'investissement — adaptation directe ou soutien à l'adaptation — à la classification des activités et des mesures, la Taxonomie Verte du Sénégal est en mesure de couvrir une large diversité d'investissements contribuant, chacun à leur manière, au renforcement de la résilience climatique nationale.

Dans cette optique, trois catégories d'investissement sont définies et représentées dans la figure ci-dessous, puis détaillées dans la suite de cette section :

Figure 1. Catégories d'investissement A&R



Source : CBRT.

- **Activité adaptée** : Activité économique ayant mis en œuvre des mesures d'adaptation pour réduire ses risques climatiques à un niveau acceptable (ex. : renforcement d'un

bâtiment contre les incendies). Seuls les coûts des mesures spécifiques d'adaptation sont financés.

- **Activité habilitante** : Activité économique dont l'objectif principal est de fournir des produits, services ou solutions renforçant la résilience d'autres systèmes (ex. : production d'équipements de détection de fuites). L'ensemble du coût de l'activité est éligible au financement de la résilience.
- **Mesure d'adaptation** : Intervention spécifique visant à renforcer la résilience climatique d'une activité existante (ex. : installation d'équipements de détection de fuites). Seuls les coûts de la mesure elle-même sont éligibles au financement de la résilience.

Sélection des activités et des mesures pour l'objectif d'adaptation

Conformément au Document Principal, l'approche méthodologique varie selon l'objectif climatique visé :

- Pour l'objectif d'atténuation** : La sélection des activités a reposé sur une évaluation de leur contribution substantielle à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Cette évaluation est fondée sur les émissions de GES au Sénégal, des paramètres économiques tels que le produit intérieur brut (PIB) sectoriel, l'emploi et les investissements prévus pour la réduction de l'emprunte carbone, ainsi que sur une analyse de la vulnérabilité climatique des secteurs.
- Pour l'objectif d'adaptation** : Deux approches complémentaires sont envisagées :
 - Liste des activités d'adaptation** : Les mêmes activités sélectionnées dans le cadre de l'atténuation ont également été analysées en fonction de leur matérialité face aux risques climatiques et de leur potentiel de contribution à l'objectif d'adaptation. L'activité est retenue comme prioritaire lorsque sa matérialité est confirmée. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Taxonomie, l'évaluation de la contribution substantielle à l'adaptation suivra une approche processuelle, impliquant une série d'étapes visant à déterminer comment réduire les pressions sur les systèmes, améliorer leur état ou fournir des produits, services ou solutions renforçant la résilience d'autres systèmes.
 - Liste de mesures d'adaptation automatiquement éligibles** : Sur la base de la liste d'activités priorisées mentionnée ci-dessus, un ensemble spécifique de mesures d'adaptation automatiquement éligibles a été établi en s'appuyant sur la base de données de la CBRT et en tenant compte des priorités nationales. Afin de garantir la pertinence climatique de l'ensemble des mesures, un filtrage rigoureux a été appliqué pour s'assurer qu'aucune d'entre elles ne générerait de risques de mal-adaptation (définie dans l'encadré ci-dessous) ni de conflits avec les Critères de « Ne Pas Causer de Préjudices Importants » (en anglais, « *Do No Significant Harm* », ou DNSH). Ce processus a impliqué l'évaluation systématique des impacts environnementaux potentiels, à travers une grille d'analyse spécifique, afin de confirmer que chaque mesure contribuait véritablement aux objectifs d'adaptation tout en évitant des impacts négatifs sur les autres objectifs de la Taxonomie Verte du Sénégal.

Encadré 1. Maladaptation

La **maladaptation** est définie dans le 6^e Rapport d'évaluation du GIEC (AR6) comme des actions entraînant une augmentation des risques climatiques, des GES, des vulnérabilités, des inégalités ou une baisse du bien-être, de manière souvent involontaire. La **CBRT** affine cette définition pour le contexte des investissements, en se concentrant sur le risque d'augmentation involontaire et mesurable de la vulnérabilité (ou de l'exposition) soit dans l'investissement, soit dans le système environnant. Les émissions de GES sont traitées séparément via le principe de DNSH.

Le CBRT illustre la maladaptation par plusieurs exemples :

- Introduction de variétés de maïs tolérantes à la chaleur en Afrique ayant échoué localement et accru la vulnérabilité alimentaire ;
- Développement de grands projets d'irrigation ayant conduit à la salinisation des sols en Asie ;
- Construction d'infrastructures de protection côtière (par ex. digues) qui ont parfois déplacé les risques d'inondation vers d'autres zones.

Dans ce cadre, la Taxonomie Verte du Sénégal adoptera la définition de la Maladaptation telle qu'élaborée par le CBRT, à savoir : le risque d'augmentation involontaire et mesurable de la vulnérabilité (ou de l'exposition) dans le contexte de l'investissement ou du système environnant. Cette approche permet d'assurer une évaluation rigoureuse et adaptée au contexte local des risques physiques liés au changement climatique.

3. Contribution substantielle à l'objectif de l'adaptation

Contrairement à l'atténuation, pour laquelle les effets peuvent être mesurés de manière relativement standardisée (par exemple, en tonnes de CO₂ évitées), l'adaptation repose sur des actions très contextuelles, spécifiques à un territoire, un climat, une population ou un secteur donné. Cette diversité rend difficile l'établissement de seuils universels pour déterminer ce qui constitue une contribution « substantielle » à l'adaptation ou à la résilience climatique.

De plus, les bénéfices de l'adaptation – tels que la réduction de la vulnérabilité, l'augmentation de la capacité d'adaptation ou la prévention des pertes – sont souvent qualitatifs, distribués sur le long terme et complexes à quantifier. Le manque de bases de référence solides et d'indicateurs comparables rend difficile la définition de seuils précis.

Les interventions d'adaptation doivent également répondre à plusieurs aléas climatiques (chaleur, sécheresse, inondation, etc.) en constante évolution, dans des contextes socioéconomiques souvent fragiles. Les définitions des aléas climatiques sont présentées dans le Tableau 1. Conséquences des aléas climatiques. Enfin, l'incertitude liée aux

projections climatiques futures et l'interdépendance des secteurs concernés accentuent la complexité de l'établissement de critères uniformes.

3.1 Cas de réalisation de la contribution substantielle à l'adaptation

La contribution substantielle à l'adaptation au changement climatique, telle que définie dans la Taxonomie Verte du Sénégal, peut être réalisée de deux manières :

- a. **Cas 1** : Applicable aux **activités** prioritaires lorsque l'approche fondée sur un processus est pertinente :

Inspirée de la Taxonomie de la UE, cette approche définit la contribution substantielle à l'adaptation comme une réduction significative du risque d'impacts climatiques négatifs, actuels ou futurs, ou une diminution importante de ces impacts, sans générer de nouveaux risques pour les personnes, les écosystèmes ou les actifs.

Cette contribution peut se concrétiser de trois manières, notamment par l'application de l'approche fondée sur le **processus décrit dans le chapitre 3.1.1 Processus pour la contribution substantielle à l'objectif de l'adaptation pour les activités (Cas 1)** :

- i. Réponse directe aux risques climatiques : mise en œuvre d'actions ciblées visant à réduire les risques climatiques spécifiques liés à une activité ou un actif donné (ex. : construction de défenses côtières, amélioration de la résilience des infrastructures, systèmes d'alerte précoce).
- ii. Réduction des facteurs de vulnérabilité : interventions visant à atténuer les facteurs aggravés par le changement climatique (ex. : réduction de la consommation d'eau dans les zones sujettes à la sécheresse, restauration des écosystèmes).
- iii. Soutien ou facilitation de la mise en œuvre d'autres activités contribuant à la résilience climatique : ces mesures ne réduisent pas elles-mêmes la vulnérabilité mais permettent, par exemple, la collecte de données climatiques, le développement de systèmes d'alerte précoce ou le renforcement des capacités institutionnelles.

- b. **Cas 2** : Mise en œuvre de **mesures** automatiquement éligibles :

Cette approche repose sur le cadre d'évaluation de la CBRT, qui identifie certaines mesures comme automatiquement éligibles grâce à une expertise technique, appuyée par des revues de la littérature. Les investissements retenus répondent aux critères suivants :

- i. Apporter une contribution substantielle à l'A&R dans divers contextes d'intervention ;
- ii. Présenter un faible risque de Maladaptation ;
- iii. Comporter un risque minimal de nuire aux objectifs d'atténuation du changement climatique, ainsi qu'aux objectifs environnementaux et sociaux.

Contribution substantielle pour le cas du secteur de l'agriculture

Dans le cas du secteur agricole, de nombreuses pratiques figurant dans la Partie 3 Agriculture visent intrinsèquement à renforcer la résilience et à favoriser l'adaptation aux changements climatiques. Ces pratiques présentent des co-bénéfices contribuant à plusieurs objectifs environnementaux au-delà de la seule atténuation ou de l'adaptation au changement

climatique. Par ailleurs, l'évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité est déjà intégrée comme critère de DNSH, au titre de l'objectif d'adaptation.

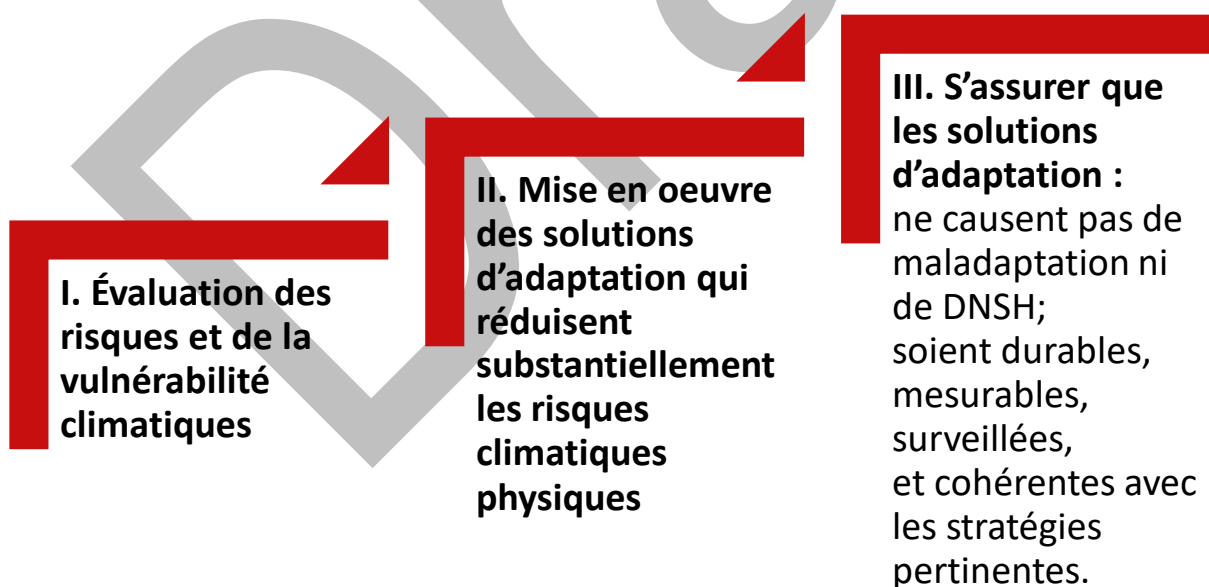
Cependant, il est proposé d'inclure ces activités à la fois dans la Partie 3 dédiée à l'Agriculture et cette Partie 2 consacrée à l'Adaptation. Ainsi, lorsque l'investissement vise uniquement une contribution substantielle à l'objectif d'adaptation, l'utilisateur peut choisir de recourir aux :

- mesures automatiquement éligibles sans devoir appliquer l'intégralité du processus d'adaptation (notamment l'évaluation des risques climatiques et de la vulnérabilité proposée dans le **chapitre 3.1.1 Processus pour la contribution substantielle à l'objectif de l'adaptation pour les activités (Cas 1)** ; et/ou
- processus d'adaptation proposé dans le **chapitre 3.1.1 Processus pour la contribution substantielle à l'objectif de l'adaptation pour les activités (Cas 1)** sans nécessairement se conformer à la version complète présentée dans la Partie 3 spécifique à l'Agriculture, qui impose un nombre minimum de pratiques, ainsi qu'un Plan de Gestion Agricole Intégré / Plan de Gestion Forestière Intégré ou une certification reconnue.

Cette approche vise à offrir une plus grande flexibilité dans la mise en œuvre du cadre de la Taxonomie, selon la finalité poursuivie par l'utilisateur.

3.1.1 Processus pour la contribution substantielle à l'objectif de l'adaptation pour les activités (Cas 1)

Figure 2. Processus pour la contribution substantielle à l'objectif de l'adaptation pour les activités (Cas 1)



Source : D'après la Taxonomie de l'Union Européenne (UE).

Afin de déterminer si une activité économique contribue de manière substantielle à l'objectif d'adaptation au changement climatique (Cas 1), la Taxonomie Verte du Sénégal prévoit un processus structuré en trois étapes, décrites dans la **Figure 2. Processus pour la**

contribution substantielle à l'objectif de l'adaptation pour les activités (Cas 1). Ce processus vise à garantir que l'activité : (i) identifie les risques climatiques matériels auxquels elle est exposée, (ii) met en œuvre des mesures d'adaptation cohérentes avec les stratégies pertinentes, (iii) n'entraîne ni de Maladaptation ni de préjudices significatifs à d'autres objectifs environnementaux de la taxonomie (DNSH), et (iv) assure un suivi et une évaluation de ces mesures dans le temps. L'application de ce processus permet de démontrer la solidité de l'approche d'adaptation adoptée et de vérifier sa conformité aux critères techniques de sélection. Ce cadre s'applique à toute activité souhaitant démontrer une contribution substantielle à l'adaptation, dans une logique d'alignement avec les bonnes pratiques internationales et de transparence vis-à-vis des parties prenantes. La **Figure 2. Processus pour la contribution substantielle à l'objectif de l'adaptation pour les activités (Cas 1)** ci-dessus illustre de manière séquentielle le processus présenté dans le **Tableau 3. Processus pour la contribution substantielle à l'objectif de l'adaptation pour les activités (Cas 1).**

Tableau 3. Processus pour la contribution substantielle à l'objectif de l'adaptation pour les activités (Cas 1)

I. Les risques climatiques physiques significatifs pour l'activité* (voir le processus ci-dessous pour les activités habilitantes) ont été identifiés parmi les conséquences des aléas climatiques énumérés au **Tableau 1. Conséquences des aléas climatiques** sur la base d'une évaluation rigoureuse des risques et de la vulnérabilité climatiques, comprenant les étapes suivantes :

- a. Un examen de l'activité afin d'identifier les conséquences des risques climatiques physiques, figurant dans la liste du **Tableau 1. Conséquences des aléas climatiques**, susceptibles d'affecter la performance de l'activité économique pendant sa durée de vie prévue ;
- b. Lorsque l'activité est jugée exposée à un ou plusieurs des conséquences des risques climatiques physiques énumérés au **Tableau 1. Conséquences des aléas climatiques**, une évaluation des risques et de la vulnérabilité climatiques est réalisée afin d'évaluer l'importance des risques climatiques physiques pour l'activité économique ;
- c. Une évaluation des solutions d'adaptation permettant de réduire le risque climatique physique identifié.

L'évaluation des risques et de la vulnérabilité climatiques est proportionnée à l'ampleur de l'activité et à sa durée de vie prévue, de sorte que :

- a. Pour les activités dont la durée de vie prévue est inférieure à 10 ans, l'évaluation est réalisée, au minimum, en utilisant des projections climatiques à la plus petite échelle appropriée ;
- b. Pour toutes les autres activités, l'évaluation est réalisée à l'aide de projections climatiques de pointe, à la résolution la plus élevée disponible, couvrant l'ensemble des scénarios futurs existants et compatibles avec la durée de vie prévue de l'activité, y compris, au moins, des scénarios de projections climatiques sur 10 à 30 ans pour les investissements majeurs.

*Applicable aux activités habilitantes lorsqu'elles ne sont pas automatiquement éligibles : pour qu'une activité soit considérée comme une activité habilitante au sens du Document Principal de la Taxonomie Verte du Sénégal, l'opérateur économique démontre, par une évaluation des risques climatiques actuels et futurs, y compris ceux liés à l'incertitude, fondée sur des données fiables, que l'activité fournit une technologie, un produit, un service, une information ou une pratique, ou promeut leur utilisation, avec l'un des objectifs principaux suivants :

- a. Accroître le niveau de résilience aux risques climatiques physiques d'autres personnes, de la nature, du patrimoine culturel, des biens et d'autres activités économiques ;

- b. Contribuer aux efforts d'adaptation d'autres personnes, de la nature, du patrimoine culturel, des biens et d'autres activités économiques.

Les projections climatiques et l'évaluation des impacts sont fondées sur les meilleures pratiques et les orientations disponibles et tiennent compte des connaissances scientifiques les plus récentes en matière d'analyse de la vulnérabilité et des risques, ainsi que des méthodologies associées, conformément aux rapports les plus récents du GIEC, aux publications scientifiques évaluées par des pairs et aux modèles open source ou payants.

Les méthodologies suivantes sont recommandées pour la réalisation d'une évaluation des risques physiques liés au changement climatique :

- Cadre d'évaluation des risques climatiques du Programme mondial sur l'évaluation et la gestion des risques pour l'adaptation au changement climatique²³;
- Méthodologie d'évaluation des risques climatiques physiques (PCRAM)²⁴ ;
- Méthodologie du Réseau pour le verdissement du système financier (NGFS)²⁵.

II. L'activité économique a mis en œuvre des solutions physiques et non physiques (« solutions d'adaptation ») qui réduisent substantiellement les risques climatiques physiques les plus importants et significatifs pour cette activité.

- III. Les solutions d'adaptation mises en œuvre :
- a. N'ont pas entraîné de Maladaptation ;
 - b. Privilégient les solutions fondées sur la nature ou s'appuient, dans la mesure du possible, sur les infrastructures bleues ou vertes ;
 - c. Sont cohérentes avec les plans et stratégies d'adaptation locaux, sectoriels, régionaux ou nationaux ;
 - d. Sont surveillées et mesurées par rapport à des indicateurs prédéfinis, et des mesures correctives sont envisagées lorsque ces indicateurs ne sont pas respectés ;
 - e. Lorsque la solution mise en œuvre est physique et relève d'une activité pour laquelle des critères d'examen technique ont été spécifiés dans la Taxonomie Verte du Sénégal, elle est à la fois conforme aux critères d'examen technique de non-préjudice significatif (DNSH) pour cette activité et aux garanties sociales minimales (MSS) décrites dans le Document Principal – chapitre 6.

Source : D'après la Taxonomie de l'Union Européenne (UE).

²³Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ). 2021. Climate risk management – a framework : Promising pathways to avert, minimise, and address losses and damages, concept paper. Source : https://www.adaptationcommunity.net/wp-content/uploads/2021/12/GIZ_CRM_ConceptPaper.pdf.

²⁴ Climate Change Resilience Initiative (CCRI). PCRAM Final Report. Source : https://storage.googleapis.com/wp-static/wp_ccri/c7dee50a-ccri-pcram-final-1p.pdf.

²⁵ Network for Greening the Financial System (NGFS). 2022. Physical Climate Risk Assessment : Practical Lessons for the Development of Climate Scenarios with Extreme Weather Events from Emerging Markets and Developing Economies. Source : https://www.ngfs.net/sites/default/files/media/2022/09/02/ngfs_physical_climate_risk_assessment.pdf

4. Exigences en matière de DNSH

Comme pour toutes les autres **activités** inscrites dans la Taxonomie Verte du Sénégal, les activités d'adaptation (**Cas 1**) doivent se conformer aux critères généraux de DNSH. Lors de l'investissement dans des activités d'adaptation, il est essentiel de veiller à ce que :

Tableau 4. Critères généraux DNSH applicables à toutes les activités liées à l'adaptation au changement climatique et à la résilience

Atténuation du changement climatique	• L'activité n'augmente pas la consommation opérationnelle d'hydrocarbures (gaz fossile, pétrole ou charbon et ses dérivés) et n'entraîne pas l'immobilisation d'hydrocarbures. • Aucun impact net sur les émissions de GES n'est attendu par rapport à une situation de référence. L'émetteur doit justifier cette conclusion par une documentation appropriée ; ou ; un impact net négatif sur les émissions de GES est attendu, c'est-à-dire que le projet ou l'actif contribuera à une réduction nette des émissions pendant sa durée de vie. Cet impact sur l'atténuation doit être estimé et exprimé sous la forme d'une diminution des émissions ou d'une augmentation de la séquestration des GES par rapport à une base de référence. <i>Remarque : les niveaux de référence peuvent être déterminés à l'aide de méthodes crédibles, telles que (mais sans s'y limiter) le mécanisme de développement propre (MDP) de la CCNUCC, la Climate Action Reserve, l'American Carbon Registry, ou encore des approches nationales et étatiques/provinciales approuvées, ou toute autre méthode crédible et solide utilisée par une agence ou autorité de notation nationale ou internationale compétente (par exemple, les normes de l'Agence américaine pour la protection de l'environnement).</i>
Utilisation durable et protection des ressources en eau	• Les risques liés à la consommation et à la qualité de l'eau doivent être identifiés, évalués et, autant que possible, atténués. À cette fin, des outils d'analyse des risques liés à l'eau doivent être utilisés (par exemple, les évaluations des risques par les autorités environnementales nationales, l'empreinte hydrique, le filtre des risques liés à l'eau du WWF, l'aqueduc WRI ou des outils comparables).
Protection des écosystèmes et de la biodiversité	• Les mesures et activités d'adaptation ne doivent pas porter atteinte aux écosystèmes critiques pour la sécurité alimentaire, riches en biodiversité ou servant d'habitats à des espèces menacées (flore et faune) figurant dans les aires nationales protégées du Sénégal ou sur la liste rouge de l'UICN. Cette exigence ne s'applique pas aux musées ou aux installations techniques indispensables à leur fonctionnement. • Pour les sites et les opérations situés à l'intérieur ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité (définies comme des zones du réseau d'aires protégées du Sénégal, des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO, des zones clés pour la biodiversité et d'autres zones écologiquement significatives), une évaluation environnementale appropriée doit être réalisée, conformément aux critères établis dans la norme de performance N 6 de la SFI. Un programme de surveillance et d'évaluation de la biodiversité à long terme doit être mis en œuvre pour ces sites.
Prévention et contrôle de la pollution	• Il doit être démontré que, tant pendant la phase de construction que durant le fonctionnement de l'activité ou de la mesure d'adaptation, aucune

	émission de substances dangereuses, de bruit, de lumière ou de chaleur ne dépasse les limites fixées par la réglementation nationale ou internationale en vigueur.
Économie circulaire	Les nouvelles installations doivent être conçues et fabriquées de manière à garantir une grande durabilité, ainsi qu'une facilité de démontage, de remise en état et de recyclage dans la mesure du possible. Il convient également d'assurer les possibilités de réparation des installations et des équipements, ainsi que l'accessibilité et l'interchangeabilité des composants des équipements de l'activité.

Source : D'après la Taxonomie de l'Union Européenne (UE).

Les exigences relatives au principe de DNSH, telles que décrites dans le chapitre 4. **Exigences en matière de DNSH, ne s'appliquent pas aux mesures d'adaptation ni aux activités considérées comme automatiquement éligibles.** Cette exclusion se justifie par le fait que ces activités : (i) peuvent apporter une contribution substantielle à l'adaptation et à la résilience dans une diversité de contextes ; (ii) présentent un faible risque de mal-adaptation ; et (iii) comportent un risque minimal de nuire aux objectifs d'atténuation du changement climatique, ainsi qu'aux objectifs environnementaux.

5. Alignement à la Taxonomie Verte du Sénégal

La Taxonomie inclut, dans les tableaux du **chapitre 6. Liste d'activités et mesures éligibles**, les activités priorisées et les listes de mesures automatiquement éligibles, correspondant à une ou plusieurs activités, divisées par secteur et sélectionnées conformément à la méthodologie définie dans le Document Principal de la Taxonomie.

Les tableaux du chapitre **6. Liste d'activités et mesures éligibles** comportent les sections suivantes et doivent être consultés comme suit :

a) Activités

- Activité** : Le nom de l'activité sélectionnée, basé sur la Nomenclature des Activités et des Produits pour les États membres d'AFRISTAT (NAEMA), version sénégalaise, en assurant l'alignement avec les standards internationaux (CITI) et régionaux (NAEMA). En cas d'absence de code pour une activité donnée, le nom est basé sur d'autres taxonomies nationales et/ou régionales, ou tel qu'accordé par le Groupe d'Experts Techniques ;
- Description** : Il s'agit de la description et du champ d'application de l'activité décrite dans les tableaux du chapitre **6. Liste d'activités et mesures éligibles**, aux niveaux de l'objectif de l'adaptation ;
- Type d'activité** : indique si une activité est adaptée (entièrement adaptée à un certain risque) ou habilitante (aide d'autres à s'adapter).

Pour qu'une **activité** soit considérée comme alignée à la Taxonomie verte du Sénégal, trois conditions principales doivent être remplies, à l'exception des activités classées comme automatiquement éligibles, qui sont exemptées des deux dernières exigences :

- Premièrement, l'activité doit suivre le processus décrit au **chapitre 3.1.1 Processus pour la contribution substantielle à l'objectif de l'adaptation pour les activités (Cas 1)**, et mettre en œuvre, le cas échéant, les mesures spécifiques prévues pour ce type d'activité, telles que listées dans le chapitre **6. Liste d'activités et mesures éligibles**.
- Deuxièmement, l'activité doit satisfaire aux critères du principe de DNSH. Cela signifie qu'elle ne doit pas entraîner d'effets négatifs sur les autres objectifs de la Taxonomie

- Verte du Sénégal (par exemple, l'atténuation du changement climatique, la prévention et le contrôle de la pollution, entre autres), décrits au chapitre 4. **Exigences en matière de DNSH**, ci-dessous. Cette condition garantit que les projets, même s'ils visent un objectif environnemental donné, ne compromettent pas d'autres priorités écologiques.
- iii. Troisièmement, l'activité doit respecter les MSS décrites dans le Document Principal – **chapitre 6**. Cela implique que l'activité ne porte pas atteinte aux droits humains fondamentaux, respecte les normes du travail, promeut l'égalité et l'inclusion sociale, et tient compte des impacts sociaux potentiels sur les populations concernées. Ces garanties assurent que les bénéfices environnementaux s'accompagnent d'une conduite socialement responsable.

b) Mesures

- **Sous-secteur principal** : Il s'agit du sous-secteur principal dans lequel la mesure est appliquée ;
- **Investissement** : Il s'agit de l'investissement spécifique ou de l'intervention en matière de résilience climatique liée à la mesure ;
- **Type** : indique si une activité ou mesure est adaptée (entièrement adaptée à un certain risque), en cours d'adaptation (aide à augmenter progressivement la résilience) ou habilitante (aide d'autres à s'adapter) ;
- **Conséquence d'aléas climatiques** : Désigne l'impact ou l'effet résultant d'un aléa climatique (par exemple, stress thermique, stress au froid, stress hydrique) sur les personnes, les infrastructures ou les écosystèmes ;
- **Contribution substantielle au niveau des résultats** : Cette section définit la contribution substantielle d'une mesure à la résilience climatique. Elle est définie comme une « réduction quantifiable de la vulnérabilité, ou de l'exposition, aux impacts climatiques dans le contexte de l'investissement et comme un résultat de l'investissement qui contribue à l'atteinte des objectifs escomptés de ce dernier » ;
- **Résultat en matière de résilience climatique** : Cette section définit les investissements (mesures d'adaptation) comme étant une résilience climatique accrue de l'activité ou du sous-secteur dans lequel l'investissement a lieu, par rapport risques climatiques ciblés de l'investissement ;
- **Code** : Le code de la famille d'activités ou d'actifs à laquelle les mesures ou les activités sont rattachées. Il est basé sur le système de classification CBRT et vise essentiellement à assurer l'interopérabilité avec d'autres taxonomies utilisant le même système.

6. Liste d'activités et mesures éligibles

6.2. Agriculture, élevage, aquaculture et foresterie

Tableau 5. Liste d'activités et mesures pour le secteur de l'agriculture et l'élevage

Activités	Description	Type d'activité	Type de critère
A1. Production végétale durable (cultures pérennes générales et non-pérennes)	Production agricole visant à promouvoir des pratiques durables pour les cultures pérennes et non-pérennes, tout en réduisant l'impact environnemental et en renforçant la résilience climatique.	Adaptée.	3.1.1Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience</i> .
A2. Production durable de riz	Production agricole visant à promouvoir des pratiques durables pour la culture de riz, tout en réduisant l'impact environnemental et en renforçant la résilience climatique.	Adaptée.	Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience</i> .
A3. Production durable d'arachide	Production agricole visant à promouvoir des pratiques durables pour la culture d'arachide, tout en réduisant l'impact environnemental et en renforçant la résilience climatique.	Adaptée.	3.1.1Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience</i> .
A4. Production durable de mil	Production agricole visant à promouvoir des pratiques durables pour la culture de mil, tout en réduisant l'impact environnemental et en renforçant la résilience climatique.	Adaptée.	3.1.1 Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience</i> .

A5. Production animale durable		Élevage fondé sur des pratiques durables visant à minimiser les impacts environnementaux et à renforcer la résilience des systèmes d'élevage face aux changements climatiques.		Adaptée.	3.1.1Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience</i> .	
A6. Production aquacole durable		Aquaculture fondée sur des pratiques durables visant à limiter les pressions sur les écosystèmes aquatiques, réduire les émissions et la pollution et renforcer la résilience des systèmes de production face aux effets du changement climatique.		Adaptée.	3.1.1Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience</i> .	
Mesures directement éligibles						
Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
Production végétale	Création de plateformes de partage de données et d'interfaces pour l'entrée et la sortie des données.	Mesure d'adaptation.	Inondations. Tempête. Stress hydrique.	Inondations : Amélioration de la capacité d'adaptation grâce au partage en temps réel des données sur l'étendue et la profondeur des inondations entre les parties prenantes.	Inondations : Des systèmes de gestion agricole plus résistants aux inondations.	Inondations : TRA-ROADS-ACT-ADA-FLO-2022.7

				Tempête : Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à l'amélioration des capacités de partage et d'analyse des données sur les tempêtes.	Tempête : Des systèmes de gestion agricole plus résistants aux dégâts causés par les tempêtes.	Tempête : ENE-TRANS-MEA-ENA-MUL-2100.1
				Stress hydrique : Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à un meilleur partage des données sur le stress hydrique entre les parties prenantes.	Stress hydrique : Des systèmes de gestion agricole plus résistants au stress hydrique.	Stress hydrique : ENE-GEOTH-ACT-ADA-MUL-2203.1
	Permettre aux agriculteurs d'interfacer les données de Systèmes d'Information Géographique (SIG) sur les précipitations.	Mesure d'adaptation.	Inondations.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à une évaluation précise et localisée des risques d'inondation pour les terres agricoles.	Des systèmes de gestion agricole plus résistants aux inondations.	WAT-DESAL-ACT-ADA-FLO-2023.1
	Permettre la mise à jour des données SIG sur les performances des cultures grâce aux contributions des agriculteurs.	Mesure d'adaptation.	Inondations.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à l'identification rapide des zones de cultures endommagées par les inondations en vue d'une intervention ciblée.	Des systèmes de gestion agricole plus résistants aux inondations.	WAT-WATER-MEA-ADA-FLO-2024.1

	Mise en œuvre des procédures d'évacuation des exploitations.	Mesure d'adaptation.	Tempête.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce au déplacement organisé des biens agricoles en cas de fortes tempêtes.	Les travailleurs du secteur de la production agricole sont plus résistants aux dégâts causés par les tempêtes.	WAS-SOLID-ACT-ADA-HEA-2080.1
	Mise en œuvre des mesures de santé et de sécurité des travailleurs.	Mesure d'adaptation.	Tempête.	Réduction de la vulnérabilité sanitaire grâce à la mise en œuvre de protocoles de sécurité spécifiques aux tempêtes pour les travailleurs agricoles.	Les travailleurs du secteur de la production agricole sont plus résistants aux dégâts causés par les tempêtes.	TRA-RAILW-ACT-ADA-FLO-2085.1
	Fourniture de matériel médical au niveau de l'exploitation.	Mesure d'adaptation.	Tempête.	Réduction de la vulnérabilité sanitaire grâce à l'accès immédiat aux traitements des blessures liées aux tempêtes dans les exploitations agricoles.	Les travailleurs du secteur de la production agricole sont plus résistants aux dégâts causés par les tempêtes.	TRA-RAILW-ACT-ADA-STO-2090.1
	Intégration des systèmes d'alerte précoce.	Mesure d'adaptation.	Tempête. Stress hydrique.	Tempête : Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à des alertes aux tempêtes et à la mise en place d'une réponse en temps voulu.	Tempête : Des systèmes de gestion agricole plus résistants aux dégâts causés par les tempêtes.	Tempête : TRA-RAILW-ACT-ADA-HEA-2100.2

				Stress hydrique : Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à des alertes en temps utile et à des réponses coordonnées à la pénurie d'eau.	Stress hydrique : Des systèmes de gestion agricole plus résistants au stress hydrique.	Stress hydrique : ICT-DATAF-ACT-ADA-MUL-2208.1
	Mise en place de systèmes d'alimentation de secours pour les opérations critiques de transformation des aliments en cas de tempête.	Mesure d'adaptation.	Tempête.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce au maintien de la transformation des aliments pendant les pannes d'électricité dues aux tempêtes.	Les infrastructures agricoles physiques résistent mieux aux dégâts causés par les tempêtes.	WAT-WATER-MEA-ENA-WAT-2101.1
	Permettre l'interfaçage des données SIG sur la pénurie d'eau par l'intermédiaire des agriculteurs.	Mesure d'adaptation.	Stress hydrique.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à l'accès des agriculteurs à des informations localisées sur la rareté de l'eau.	Des systèmes de gestion agricole plus résistants au stress hydrique.	ENE-NUCLE-ACT-ADA-MUL-2204.1
	Permettre la mise à jour des données SIG sur la pénurie d'eau grâce aux contributions des agriculteurs.	Mesure d'adaptation.	Stress hydrique.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce aux signalements en temps réel des effets de la pénurie d'eau sur les cultures.	Des systèmes de gestion agricole plus résistants au stress hydrique.	ENE-BIOMA-ACT-ADA-MUL-2205.1
	Suivi des données relatives à la température et à l'évapotranspiration.	Mesure d'adaptation.	Stress hydrique.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à un suivi précis des besoins en eau des cultures.	Des systèmes de gestion agricole plus résistants au stress hydrique.	TRA-RAILW-ACT-ADA-MUL-2210.1
	Communication d'informations sur les sols et de l'eau.	Mesure d'adaptation.	Stress hydrique.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à une meilleure compréhension de	Des systèmes de gestion agricole plus résistants au stress hydrique.	TRA-PORTS-ACT-ADA-MUL-2211.1

				l'état des sols dans la gestion de l'eau.		
	Utilisation des données de télédétection sur le rendement des cultures.	Mesure d'adaptation.	Stress hydrique. Tempête.	Stress hydrique : Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à la détection à distance du stress hydrique des cultures.	Stress hydrique : Des systèmes de gestion agricole plus résistants au stress hydrique.	Stress hydrique : WAT-WATER-ACT-ADA-MUL-2213.1
				Tempête : Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à l'évaluation à distance des pertes et dommages causés aux cultures par les tempêtes.	Tempête : Des systèmes de gestion agricole plus résistants aux dégâts causés par les tempêtes.	Tempête : ENE-ELECT-MEA-ENA-STO-2105.1
	Utilisation de séries chronologiques d'informations géospatiales.	Mesure d'adaptation.	Stress hydrique. Tempête.	Stress hydrique : Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à l'analyse des tendances à long terme de la disponibilité de l'eau pour la planification agricole.	Stress hydrique : Des systèmes de gestion agricole plus résistants au stress hydrique.	Stress hydrique : WAT-DESAL-ACT-ADA-MUL-2214.1
				Tempête : Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à l'analyse des modèles de tempête à long terme pour la planification agricole.	Tempête : Des systèmes de gestion agricole plus résistants aux dégâts causés par les tempêtes.	Tempête : BUI-COMMU-MEA-ENA-STO-21016.1

	Installation de systèmes automatisés de contrôle de l'eau.	Mesure d'adaptation.	Stress hydrique. Stress thermique.	Stress hydrique : Réduction de la vulnérabilité physique grâce à l'optimisation de la distribution de l'eau dans les systèmes agricoles.	Stress hydrique : Des moyens de production agricole plus résistants aux conditions de stress hydrique.	Stress hydrique : AGR-CROPP-MEA-ADA-FLO-3001.2
				Stress thermique : Réduction de la vulnérabilité physique grâce à des systèmes d'irrigation automatisés.	Stress thermique : Des moyens de production agricole plus résistants aux conditions de stress thermique.	Stress thermique : AGR-CROPP-MEA-ADA-FLO-3001.2
	Installation d'équipements de surveillance des ressources en eau.	Mesure d'adaptation.	Stress hydrique. Stress thermique.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce au suivi en temps réel de la disponibilité des ressources en eau.	Des moyens de production agricole plus résistants aux conditions de stress hydrique.	AGR-CROPP-MEA-ADA-FLO-3001.3
				Stress thermique : Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à la détection précoce du stress hydrique dans les cultures pendant les épisodes de chaleur.	Stress thermique : Des moyens de production agricole plus résistants aux conditions de stress thermique.	Stress thermique : AGR-CROPP-MEA-ADA-MUL-3006.9
	Mise en œuvre d'opérations agro-écologiques pour la conservation de l'eau.	Mesure d'adaptation.	Stress hydrique.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la mise en œuvre de pratiques	Des moyens de production agricole plus résistants aux conditions de stress hydrique.	AGR-CROPP-MEA-ADA-FLO-3001.4

				agricoles de conservation de l'eau.		
	Mise en œuvre de pratiques agro-sylvo-pastorales écologiques pour la conservation de l'eau.	Mesure d'adaptation.	Stress hydrique. Stress thermique.	Stress hydrique : Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la mise en œuvre de pratiques agro-sylvo-pastorales écologiques de conservation de l'eau.	Stress hydrique : Des moyens de production agro-sylvo-pastorales plus résistants aux conditions de stress hydrique.	Stress hydrique : AGR-CROPP-MEA-ADA-FLO-3001.5
				Stress thermique : Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la mise en œuvre de pratiques agro-sylvo-pastorales écologiques de conservation de l'eau.	Stress thermique : Des moyens de production agro-sylvo-pastorales plus résistants aux conditions de stress thermique.	Stress thermique : AGR-CROPP-MEA-ADA-FLO-3001.4
	Gestion de la conservation des espèces végétales.	Mesure d'adaptation.	Stress hydrique. Stress thermique.	Stress hydrique : Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à la préservation de la biodiversité végétale dans des conditions de stress hydrique.	Stress hydrique : Des moyens de production agricole plus résistants aux conditions de stress hydrique.	Stress hydrique : AGR-CROPP-MEA-ADA-FLO-3001.7
				Stress thermique : Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la conservation des espèces sensibles à la chaleur.	Stress thermique : Des moyens de production agricole plus résistants aux conditions de stress thermique.	Stress thermique : TRA-AVIAT-ACT-ADA-FLO-2075.1

	Gestion de la conservation des espèces animales sauvages.	Mesure d'adaptation.	Stress hydrique.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce au maintien de la biodiversité dans les environnements soumis au stress hydrique.	Des moyens de production agricole plus résistants aux conditions de stress hydrique.	AGR-CROPP-MEA-ADA-FLO-3001.9
	Mise en place de systèmes d'alimentation de secours pour les opérations de transformation critiques dans les exploitations agricoles en cas de chaleur extrême.	Mesure d'adaptation.	Stress thermique.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à une alimentation de secours en cas de panne due à la chaleur.	Les infrastructures agricoles physiques résistent mieux au stress thermique.	WAT-WATER-MEA-ENA-WAT-2101.1
	Mise en œuvre de pratiques de gestion pour la conservation des espèces animales sauvages.	Mesure d'adaptation.	Stress thermique.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce aux pratiques de gestion de l'habitat.	Des moyens de production agricole plus résistants aux conditions de stress thermique.	AGR-CROPP-MEA-ADA-WAT-3004.1
	Utilisation des systèmes d'information écologique pour la surveillance des ressources.	Mesure d'adaptation.	Stress thermique.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à une prise de décision fondée sur des données pour une gestion des écosystèmes résistante à la chaleur.	Des systèmes de gestion agricole plus résistants au stress thermique.	AGR-CROPP-MEA-ADA-MUL-3006.7
	Mise en œuvre de mesures relatives à la santé et à la sécurité des travailleurs.	Mesure d'adaptation.	Stress thermique.	Réduction de la vulnérabilité sanitaire grâce à la mise en œuvre de protocoles de sécurité spécifiques à la chaleur pour les travailleurs agricoles.	Les travailleurs de la production agricole plus résistants au stress thermique.	AGR-CROPP-MEA-ADA-MUL-3006.12

	Disponibilité de fournitures médicales au niveau de l'exploitation.	Mesure d'adaptation.	Stress thermique.	Réduction de la vulnérabilité sanitaire grâce à l'accès immédiat aux traitements contre les maladies dues à la chaleur dans les exploitations agricoles.	Les travailleurs de la production agricole plus résistants au stress thermique.	FIN-INSUR-MEA-ENA-WAT-7047.9
	Élaboration de procédures d'évacuation des exploitations.	Mesure d'adaptation.	Stress thermique.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à la relocalisation organisée des biens agricoles en cas d'épisodes de chaleur extrême.	Les travailleurs de la production agricole plus résistants au stress thermique.	FIN-INSUR-MEA-ENA-WAT-7047.10
Commerce de gros de produits agricoles	Mise en place de systèmes de surveillance de la température.	Mesure d'adaptation.	Stress thermique.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la mise en place d'itinéraires d'approvisionnement alternatifs pour les zones touchées par la chaleur.	Des systèmes de stockage et de transport plus résistants au stress thermique.	AGR-CROPP-MEA-ADA-COL-3005.7
	Installation de systèmes d'alimentation de secours pour le stockage.	Mesure d'adaptation.	Stress thermique.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à l'installation de systèmes d'alimentation de secours pour les entrepôts frigorifiques en cas de panne.	Des systèmes de stockage et de transport plus résistants au stress thermique.	AGR-CROPP-ACT-ENA-COL-3005.9
	Mise en place d'une gestion logistique pour réduire les temps de transport.	Mesure d'adaptation.	Stress thermique.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la réduction de l'exposition des marchandises à des	Des systèmes de stockage et de transport plus résistants au stress thermique.	AGR-CROPP-MEA-ADA-COL-3005.8

				températures élevées pendant le transit.		
	Installation de systèmes de surveillance de la température.	Mesure d'adaptation.	Stress thermique.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce au contrôle en temps réel de la température lors du stockage et du transport.	Des systèmes de stockage et de transport plus résistants au stress thermique.	AGR-CROPP-MEA-ADA-MUL-3006.1
	Mise en place d'un transport réfrigéré pour réduire les pertes de denrées alimentaires.	Mesure d'adaptation.	Stress thermique.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce au maintien de l'intégrité de la chaîne du froid pour les denrées périssables.	Des systèmes de stockage et de transport plus résistants au stress thermique.	AGR-CROPP-MEA-ADA-MUL-3006.2
Production animale	Mesures de santé et de sécurité des travailleurs.	Mesure d'adaptation.	Stress thermique.	Réduction de la vulnérabilité sanitaire grâce aux protocoles de sécurité des travailleurs.	Les travailleurs de la production agricole plus résistants au stress thermique.	AGR-CROPP-MEA-ADA-STO-3003.11
	Mise en œuvre de pratiques agro-pastorales écologiques pour la conservation de l'eau.	Mesure d'adaptation.	Stress thermique.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la mise en œuvre de pratiques agro-pastorales de conservation de l'eau.	L'élevage résiste mieux au stress thermique.	AGR-CROPP-ACT-ENA-STO-3003.13
	Mise en œuvre de pratiques de gestion pour la conservation des espèces animales domestiques.	Mesure d'adaptation.	Stress thermique.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce aux pratiques de gestion de l'habitat.	L'élevage résiste mieux au stress thermique.	AGR-CROPP-ACT-ADA-STO-3003.14
	Mise en œuvre de pratiques de gestion pour la conservation des espèces animales sauvages.	Mesure d'adaptation.	Stress thermique.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce aux pratiques de gestion de l'habitat.	L'élevage résiste mieux au stress thermique.	AGR-CROPP-MEA-ADA-WAT-3004.1

Écosystèmes terrestres	Mise en œuvre de systèmes de pâturage en rotation pour maintenir la couverture végétale.	Mesure d'adaptation.	Stress thermique.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce au maintien du couvert végétal dans les pâturages soumis à un stress thermique.	Les systèmes naturels et les zones environnantes résistent mieux au stress thermique.	HEA-EMERG-MEA-ADA-STO-5014.10
	Élaboration de plans d'urgence en cas de canicule et d'accords de partage de l'eau entre les parties prenantes des prairies.	Mesure d'adaptation.	Stress thermique.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à une gestion coordonnée de l'eau pendant les vagues de chaleur dans les prairies.	Les systèmes naturels et les zones environnantes résistent mieux au stress thermique.	HEA-EMERG-MEA-ADA-STO-5014.12
	Installation de clôtures pour exclure le bétail et contrôler l'accès aux zones riveraines.	Mesure d'adaptation.	Stress thermique.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la protection des zones riveraines contre le bétail soumis au stress thermique.	Les systèmes naturels et les zones environnantes résistent mieux au stress thermique.	COM-WHOLE-MEA-ADA-FLO-7060.4
	Mise en œuvre de méthodes de lutte biologique (par exemple, introduction de prédateurs naturels, de parasites ou d'agents pathogènes du ravageur cible).	Mesure d'adaptation.	Multirisques.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à des méthodes de lutte antiparasitaire respectueuses de l'environnement dans divers environnements.	Les systèmes naturels et les zones environnantes sont plus résistants aux parasites.	COM-WHOLE-MEA-ADA-FLO-7060.2
	Mise en œuvre de techniques de stabilisation des berges (par exemple, géotextiles biodégradables, piquets vivants, matelas de broussailles) pour contrôler l'érosion.	Mesure d'adaptation.	Inondations.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la stabilisation des berges et à la réduction des sédiments dans les eaux de crue.	Les systèmes naturels et les zones environnantes résistent mieux aux dommages causés par les inondations.	COM-WHOLE-MEA-ADA-FLO-7060.3

	Mise en œuvre d'une application ciblée de biopesticides ou de pesticides à faible toxicité.	Mesure d'adaptation.	Multirisques.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à une lutte antiparasitaire sélective et respectueuse de l'environnement.	Les systèmes naturels et les zones environnantes sont plus résistants aux parasites.	COM-RETAI-MEA-ADA-FLO-7070.1
--	---	----------------------	---------------	--	--	------------------------------

Tableau 6. Liste d'activités et mesures pour le secteur de la foresterie

Activités	Description	Type d'activité	Type de critère
A7. Reboisement	Activité consistant à replanter des arbres sur des terres anciennement boisées qui ont perdu leur couverture forestière. L'objectif principal est de restaurer la couverture forestière, renforcer le stockage du carbone, soutenir la biodiversité et régénérer les sols dégradés.	Adaptée et habilitante.	3.1.1 Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience</i> .
A8. Foresterie de conservation	La foresterie de conservation vise à protéger et à gérer les forêts dans le but de préserver la biodiversité, les services écosystémiques et les habitats naturels. Elle limite ou exclut les usages extractifs, comme l'exploitation du bois, afin de maintenir l'intégrité écologique des écosystèmes forestiers.	Adaptée et habilitante.	3.1.1 Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience</i> .
A9. Gestion forestière durable	La gestion durable des forêts assure l'utilisation des ressources forestières de manière à préserver leur biodiversité, leur productivité, leur capacité de régénération et leur vitalité. Elle poursuit un équilibre entre les fonctions écologiques, économiques et sociales des forêts, tout en évitant les dommages aux écosystèmes voisins.	Adaptée et habilitante.	3.1.1 Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience</i> .
A10. Réhabilitation	Cela comprend les activités visant à restaurer les forêts dégradées, notamment à la suite d'événements extrêmes	Adaptée et habilitante.	3.1.1 Repose sur un processus, tel

et restauration des forêts, y compris le reboisement et la régénération naturelle des forêts après un événement extrême.	(incendies, tempêtes, épidémies, etc.). Cela peut inclure le reboisement ou la régénération naturelle (assistée ou non-assistée), dans le but de rétablir les fonctions écologiques et la biodiversité.		que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience.</i>
---	---	--	---

Mesures directement éligibles

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléas climatiques	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
Production commerciale de bois	Adoption de techniques de paillage pour la conservation de l'eau.	Mesure d'adaptation.	Stress hydrique.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la diminution de l'évaporation de l'eau du sol et à l'amélioration de sa rétention.	Les techniques de paillage pour la conservation de l'eau résistent mieux au stress hydrique.	FRE-FRESH-MEA-ADA-FLO-6003.2
	Adoption de pratiques d'éclaircissage pour économiser l'eau.	Mesure d'adaptation.	Stress hydrique.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la diminution de la demande en eau dans les pratiques de gestion forestière.	Les pratiques d'éclaircissage pour économiser l'eau résistent mieux au stress hydrique.	FRE-FRESH-MEA-ADA-FLO-6004.1
	Création de paysages de rétention d'eau	Mesure d'adaptation.	Stress hydrique.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à l'amélioration de la capacité de rétention d'eau du paysage.	Les paysages à rétention d'eau résistent mieux au stress hydrique.	FRE-FRESH-MEA-ADA-FLO-6004.2
	Développement de projets de recharge des eaux souterraines	Mesure d'adaptation.	Stress hydrique.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la reconstitution des aquifères pour une disponibilité de l'eau à long terme.	Les projets de recharge des nappes phréatiques résistent mieux au stress hydrique.	FRE-FRESH-MEA-ADA-FLO-6004.3

	Développement de pratiques de pépinières pour économiser l'eau.	Mesure d'adaptation.	Stress hydrique.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la conservation de l'eau dans la production de plants d'arbres.	Les pratiques de pépinière économes en eau résistent mieux au stress hydrique.	FRE-FRESH-MEA-ADA-FLO-6004.4
	Mise en œuvre de la sélection d'espèces d'arbres résistantes à la sécheresse.	Mesure d'adaptation.	Stress hydrique.	Vulnérabilité physique réduite grâce à l'utilisation d'espèces d'arbres adaptées aux conditions de stress hydrique.	Sélection d'espèces d'arbres résistantes à la sécheresse et plus résistantes au stress hydrique.	FRE-FRESH-MEA-ADA-WAT-6005.1
	Mise en œuvre de technologies de surveillance de l'humidité du sol.	Mesure d'adaptation.	Stress hydrique.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à une irrigation précise basée sur les niveaux d'humidité du sol.	Les technologies de surveillance de l'humidité des sols résistent mieux au stress hydrique.	FRE-FRESH-MEA-ADA-HEA-6006.1
	Installation de systèmes d'irrigation de précision.	Mesure d'adaptation.	Stress hydrique.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à une irrigation économe en eau dans les exploitations forestières.	Les systèmes d'irrigation de précision résistent mieux au stress hydrique.	FRE-FRESH-MEA-ADA-HEA-6006.2
	Investir dans des systèmes de recyclage de l'eau pour les pépinières.	Mesure d'adaptation.	Stress hydrique.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la réutilisation efficace de l'eau dans les processus de culture des plantes.	Des systèmes de recyclage de l'eau destinée aux pépinières plus résistants au stress hydrique.	FRE-FRESH-MEA-ADA-HEA-6006.3
	Création de zones de réduction des combustibles	Mesure d'adaptation	Incendies de forêt.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la création de zones tampons à faible teneur en combustible autour des biens.	Les actifs et les opérations liés au bois commercial résistent mieux aux dommages causés par les incendies de forêt.	FRE-FRESH-MEA-ADA-WAT-6007.1
	Développement de programmes de brûlage dirigé.	Mesure d'adaptation.	Incendies de forêt.	Diminution de la vulnérabilité physique grâce à la réduction	Les actifs et les opérations liés au bois commercial	FRE-FRESH-MEA-ADA-

				contrôlée des combustibles dans les zones à risque.	résistent mieux aux dommages causés par les incendies de forêt.	WAT-6007.2
	Mise en place de plantations d'espèces résistantes au feu.	Mesure d'adaptation.	Incendies de forêt.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à l'établissement d'une végétation résistante aux incendies dans les zones exposées.	Les actifs et les opérations liés au bois commercial résistent mieux aux dommages causés par les incendies de forêt.	FRE-FRESH-MEA-ADA-WAT-6007.3
	Mise en œuvre de la construction de coupe-feu stratégiques.	Mesure d'adaptation.	Incendies de forêt.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à l'installation stratégique de barrières anti-incendie dans les zones vulnérables.	Les actifs et les opérations liés au bois commercial résistent mieux aux dommages causés par les incendies de forêt.	MAR-MARIN-MEA-ADA-HEA-6008.1
	Investir dans des systèmes de détection précoce des incendies de forêt.	Mesure d'adaptation.	Incendies de forêt.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à la détection et à la réponse précoces aux incendies de forêt.	Les actifs et les opérations liés au bois commercial résistent mieux aux dommages causés par les incendies de forêt.	MAR-MARIN-MEA-ADA-STO-6009.1
Écosystèmes marins	Mise en œuvre de la restauration et de la gestion des zones humides côtières.	Mesure d'adaptation.	Incendies de forêt.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à l'amélioration de l'atténuation des inondations dans les zones côtières.	Les systèmes naturels et les zones environnantes résistent mieux aux dégâts causés par les tempêtes.	HEA-DELIV-MEA-ADA-STO-5011.6
	Mise en œuvre de la restauration et de la gestion des forêts de mangrove.	Mesure d'adaptation.	Tempêtes.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à une meilleure protection contre l'érosion côtière lors des tempêtes.	Les systèmes naturels et les zones environnantes résistent mieux aux dégâts causés par les tempêtes.	HEA-DELIV-MEA-ADA-STO-5011.7

Écosystèmes d'eau douce	Création de zones tampons humides le long des rivières et des ruisseaux afin de réduire la vitesse des crues et l'érosion.	Mesure d'adaptation.	Inondations.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la diminution de l'érosion et des dégâts matériels causés par les inondations à évolution rapide.	Les systèmes naturels et les zones environnantes résistent mieux aux dommages causés par les inondations.	HEA-DELIV-MEA-ADA-HEA-5009.2
	Mise en œuvre de techniques de restauration hydrologique (par exemple, comblement des fossés de drainage, suppression des digues, rétablissement des schémas naturels d'écoulement de l'eau).	Mesure d'adaptation.	Inondations.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce au rétablissement de la capacité naturelle de stockage de l'eau dans les plaines d'inondation.	Les systèmes naturels et les zones environnantes résistent mieux aux dommages causés par les inondations.	HEA-DELIV-MEA-ADA-HEA-5009.3
	Mise en œuvre de la restauration des bassins versants et des aquifères.	Mesure d'adaptation.	Stress hydrique.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la reconstitution des ressources en eaux souterraines.	Des habitats naturels plus résistants au stress hydrique.	HEA-DELIV-MEA-ADA-HEA-5009.6
	Réalisation d'analyses cartographiques sur les apports d'eau souterraine fournissant des habitats d'eau froide dans les lacs d'eau froide.	Mesure d'adaptation.	Stress hydrique.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à l'identification des sources d'eau critiques pour la préservation de l'écosystème.	Des habitats naturels plus résistants au stress hydrique.	HEA-DELIV-MEA-ADA-HEA-5009.11
	Mise en œuvre de la gestion des eaux souterraines et de la recharge des	Mesure d'adaptation.	Stress hydrique. Stress thermique.	Stress hydrique : Réduction de la vulnérabilité physique grâce au maintien du niveau	Stress hydrique : Des habitats naturels plus	Stress hydrique : HEA-DELIV-

	aquifères autour des lacs d'eau froide.			des eaux souterraines pour les écosystèmes aquatiques.	résistants au stress hydrique.	MEA-ENA-HEA-5009.12
				Stress thermique : Amélioration de la capacité d'adaptation des écosystèmes aquatiques soumis à des stress thermiques grâce à un approvisionnement soutenu en eaux souterraines.	Stress thermique : Des habitats naturels plus résistants au stress thermique.	Stress thermique : HEA-DELIV-MEA-ADA-HEA-5009.9
	Mise en œuvre de la gestion et de la restauration des forêts riveraines pour la pêche en eau froide.	Mesure d'adaptation.	Stress hydrique. Stress thermique	Stress hydrique : Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la préservation de la qualité de l'eau par la gestion des forêts.	Stress hydrique : Des habitats naturels plus résistants au stress hydrique.	Stress hydrique : HEA-DELIV-MEA-ENA-HEA-5009.13
				Stress thermique : Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à la préservation des habitats d'eau fraîche par la gestion des forêts.	Stress thermique : Des habitats naturels plus résistants au stress thermique.	Stress thermique : HEA-DELIV-MEA-ADA-HEA-5009.10
	Réalisation d'analyses cartographiques sur les apports d'eau souterraine fournissant des habitats d'eau froide dans les lacs d'eau froide.	Mesure d'adaptation.	Stress thermique.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à la protection ciblée des sources d'eau froide essentielles.	Des habitats naturels plus résistants au stress thermique.	HEA-DELIV-MEA-ENA-HEA-5009.7
	Construction de structures pour maintenir les ruisseaux et les	Mesure d'adaptation.	Stress thermique.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce au maintien des fonctions de l'écosystème pendant les	Des habitats naturels plus résistants au stress thermique.	HEA-DELIV-MEA-ENA-

	prairies plus humides et plus verdoyants pendant la saison estivale.			périodes de sécheresse prolongées.		HEA-5009.8
Biodiversité terrestre	Protéger et gérer les habitats de la faune et de la flore.	Mesure d'adaptation.	Stress hydrique.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce au maintien des habitats de la faune et de la flore sauvages pendant les périodes de stress hydrique.	Les populations d'animaux sauvages résistent mieux aux conditions hivernales extrêmes.	HEA-DELIV-ACT-ENA-WAT-5012.4
	Élimination des espèces envahissantes qui supplantent les espèces indigènes pour les ressources en eau limitées.	Mesure d'adaptation.	Stress hydrique.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à la réduction de la concurrence pour des ressources en eau limitées.	Les populations d'animaux sauvages résistent mieux à la sécheresse.	HEA-EMERG-MEA-ADA-STO-5014.1
	Mise en œuvre de méthodes de lutte biologique (par exemple, introduction de prédateurs naturels, de parasites ou d'agents pathogènes du ravageur cible).	Mesure d'adaptation.	Multirisques.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à des méthodes de lutte antiparasitaire respectueuses de l'environnement dans divers environnements.	Les systèmes naturels et les zones environnantes sont plus résistants aux parasites.	COM-WHOLE-MEA-ADA-FLO-7060.2
Écosystèmes terrestres	Mise en œuvre de la planification de l'utilisation des terres côtières et des règlements de zonage.	Mesure d'adaptation.	Tempêtes.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à un développement réglementé dans les zones côtières à haut risque de tempêtes.	Les systèmes naturels et les zones environnantes résistent mieux aux dégâts causés par les tempêtes.	HEA-EMERG-MEA-ADA-STO-5014.5
	Mise en œuvre de stratégies de gestion des terres	Mesure d'adaptation.	Inondations Stress hydrique.	Inondations : Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la création de défenses naturelles contre les	Les systèmes naturels et les zones environnantes	HEA-EMERG-MEA-ADA-

	favorables à la nature.		Incendies de forêt. Stress thermique.	inondations par la restauration des écosystèmes.	résistent mieux aux dommages causés par les inondations.	STO-5014.7
				Stress hydrique : Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à la mise en œuvre de pratiques de gestion des terres favorisant la conservation de l'eau.	Stress hydrique : Services écosystémiques, actifs et actifs connectés plus résistants au stress hydrique.	Stress hydrique : HEA-EMERG-MEA-ENA-COL-5015.3
				Incendies de forêt : Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la mise en œuvre de pratiques de gestion des terres résistantes aux incendies.	Incendies de forêt : Les systèmes naturels et les zones environnantes résistent mieux aux dommages causés par les incendies de forêt.	Incendies de forêt : HEA-EMERG-MEA-ADA-FLO-5016.18
				Stress thermique : Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à la mise en œuvre d'une gestion des écosystèmes terrestres adaptée à la chaleur.	Stress thermique : Services écosystémiques, actifs et actifs connectés plus résistants au stress thermique.	Stress thermique : HEA-EMERG-MEA-ADA-STO-5014.11
	Protection des écosystèmes contre les risques biologiques.	Mesure d'adaptation.	Multirisques.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la protection des écosystèmes contre les espèces envahissantes et les maladies.	Les systèmes naturels et les zones environnantes sont plus résistants aux parasites.	HEA-EMERG-MEA-ADA-STO-5014.13

Mise en œuvre de l'aménagement du territoire et des règlements de zonage dans les zones sujettes aux glissements de terrain.	Mesure d'adaptation.	Mouvements de masse.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à un développement réglementé dans les zones sensibles aux glissements de terrain.	Les systèmes naturels et les zones environnantes résistent mieux aux dommages causés par les mouvements de masse.	HEA-EMERG-MEA-ADA-FLO-5016.7
Mise en œuvre des techniques de régénération naturelle et de régénération naturelle assistée.	Mesure d'adaptation.	Mouvements de masse.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à l'amélioration du couvert végétal dans les zones sujettes aux glissements de terrain.	Les systèmes naturels et les zones environnantes résistent mieux aux dommages causés par les mouvements de masse.	HEA-EMERG-MEA-ADA-FLO-5016.8
Maintenir, gérer et restaurer les écosystèmes.	Mesure d'adaptation.	Mouvements de masse.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à l'amélioration de la résistance du paysage aux mouvements de masse.	Les systèmes naturels et les zones environnantes résistent mieux aux dommages causés par les mouvements de masse.	HEA-EMERG-MEA-ADA-FLO-5016.10
Création de coupe-feu et d'espaces défendables.	Mesure d'adaptation.	Incendies de forêt.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la création de zones résistantes aux incendies dans les paysages.	Les systèmes naturels et les zones environnantes résistent mieux aux dommages causés par les incendies de forêt.	HEA-EMERG-MEA-ADA-FLO-5016.17
Mise en œuvre de systèmes de pâturage en rotation pour	Mesure d'adaptation.	Stress thermique.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce au maintien du couvert végétal dans les	Les systèmes naturels et les zones environnantes	HEA-EMERG-MEA-ADA-

	maintenir la couverture végétale.			pâturages soumis à un stress thermique.	résistent mieux au stress thermique.	STO-5014.10
	Élaboration de plans d'urgence en cas de canicule et d'accords de partage de l'eau entre les parties prenantes des prairies.	Mesure d'adaptation.	Stress thermique.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à une gestion coordonnée de l'eau pendant les vagues de chaleur dans les prairies.	Les systèmes naturels et les zones environnantes résistent mieux au stress thermique.	HEA-EMERG-MEA-ADA-STO-5014.12
	Installation de clôtures pour exclure le bétail et contrôler l'accès aux zones riveraines.	Mesure d'adaptation.	Stress thermique.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la protection des zones riveraines contre le bétail soumis au stress thermique.	Les systèmes naturels et les zones environnantes résistent mieux au stress thermique.	COM-WHOLE-MEA-ADA-FLO-7060.4
	Mise en œuvre de techniques de stabilisation des berges (par exemple, géotextiles biodégradables, piquets vivants, matelas de broussailles) pour contrôler l'érosion.	Mesure d'adaptation.	Inondations.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la stabilisation des berges et à la réduction des sédiments dans les eaux de crue.	Les systèmes naturels et les zones environnantes résistent mieux aux dommages causés par les inondations.	COM-WHOLE-MEA-ADA-FLO-7060.3
	Mise en œuvre d'une application ciblée de biopesticides ou de pesticides à faible toxicité.	Mesure d'adaptation.	Multirisques.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à une lutte antiparasitaire sélective et respectueuse de l'environnement.	Les systèmes naturels et les zones environnantes sont plus résistants aux parasites.	COM-RETAI-MEA-ADA-FLO-7070.1
Biodiversité des eaux douces	Identification et modélisation de l'habitat des poissons d'eau froide.	Mesure d'adaptation.	Stress hydrique.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à l'identification de refuges pour les espèces dépendantes de l'eau.	Des habitats naturels plus résistants au stress hydrique.	COM-RETAI-MEA-ADA-

					HEA-7055.4
--	--	--	--	--	------------

6.3. Industrie

Tableau 7. Liste d'activités et mesures pour le secteur de l'industrie

Activité	Description	Type d'activité	Type de critère
C1. Fabrication de produits chimiques de base	Fabrication de produits chimiques fondamentaux utilisés dans divers procédés industriels.	Adaptée.	3.1.1Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience</i> .
C2. Fabrication de ciment	Fabrication de clinker de ciment, de ciment ou de liant alternatif.	Adaptée.	3.1.1Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience</i> .
C3. Fabrication de fer et d'acier	Opérations de conversion par réduction du minerai de fer dans des hauts fourneaux et des convertisseurs à oxygène ou de déchets et ferrailles ferreux dans des fours à arc électrique ou par réduction directe du minerai de fer sans fusion pour obtenir de l'acier brut, qui est fondu et affiné dans un four poche, puis coulé et solidifié dans une coulée continue pour produire des produits semi-finis plats ou longs.	Adaptée.	3.1.1Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience</i> .
C4. Fabrication d'aluminium	Fabrication d'aluminium par procédé d'alumine primaire (bauxite) ou recyclage d'aluminium secondaire.	Adaptée.	3.1.1Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience</i> .

C5. Fabrication de plastique sous forme primaire	Fabrication de résines, de matières plastiques et d'élastomères thermoplastiques non vulcanisables, mélange et assemblage de résines sur mesure, ainsi que fabrication de résines synthétiques non personnalisées.	Adaptée.	3.1.1Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience</i> .
C6. Fabrication de piles/batteries	Fabrication de batteries rechargeables, de packs de batteries et d'accumulateurs pour le transport, le stockage d'énergie stationnaire et hors réseau, et autres applications industrielles. Fabrication des composants correspondants (matériaux actifs, cellules, boîtiers et composants électroniques).	Adaptée.	3.1.1Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience</i> .
C7. Fabrication de technologies bas carbone pour les transports	Fabrication, réparation, maintenance, modernisation, réaffectation et modernisation de véhicules de transport, de matériel roulant et de navires à faibles émissions de carbone, ainsi que de leurs composants.	Adaptée.	3.1.1Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience</i> .
C8. Fabrication de technologies d'énergies renouvelables	Production de technologies, composants et pièces nécessaires au fonctionnement des technologies à faibles émissions de carbone ou des énergies renouvelables.	Adaptée.	3.1.1Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience</i> .

C9. Fabrication d'équipements d'efficacité énergétique	Fabrication d'équipements d'efficacité énergétique.	Adaptée.	3.1.1 Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience</i> .
C10. Fabrication d'équipements pour la production d'hydrogène à faible émission de carbone	Fabrication d'équipements pour la production et l'utilisation de l'hydrogène.	Adaptée.	3.1.1 Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience</i> .
C11. Recherche et développement – services professionnels	Cette catégorie comprend des solutions innovantes, des technologies et des conseils techniques visant à renforcer la résilience du secteur des transports face au changement climatique, en réduisant sa vulnérabilité et en améliorant sa capacité d'adaptation.	Habilitante.	Automatiquement éligible.

Mesures directement éligibles

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
Technologie de fabrication	Utilisation d'algorithmes d'apprentissage automatique et d'analyse prédictive.	Mesure d'adaptation.	Inondations.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à l'anticipation des effets des inondations sur des éléments d'infrastructure spécifiques.	Les systèmes naturels et les systèmes dépendants résistent mieux aux dommages causés par les inondations.	TER-TERRE-MEA-ADA-FLO-6014.1
	Création de plateformes de partage de données	Mesure d'adaptation.	Stress thermique.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce au partage en	Des systèmes de gestion agricole plus	TER-TERRE-MEA-ADA-WAT-6016.3

	et d'interfaces pour l'entrée et la sortie des données.			temps réel des données relatives à la chaleur entre les parties prenantes par l'intermédiaire de plateformes intégrées.	résistants au stress thermique.	
	Intégration des systèmes d'alerte précoce.	Mesure d'adaptation.	Stress thermique.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à des alertes en temps utile et à des réponses coordonnées à l'approche de vagues de chaleur. Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à des systèmes d'alerte précoce redondants garantissant des notifications fiables en cas d'épisode de chaleur.	Des systèmes de gestion agricole plus résistants au stress thermique.	TER-TERRE-MEA-ADA-WAT-6016.4 TER-TERRE-MEA-ADA-WAT-6016.5
	Utilisation des données de télédétection sur le rendement des cultures.	Mesure d'adaptation.	Stress thermique.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à la détection précoce du stress thermique des cultures par l'imagerie satellitaire.	Des systèmes de gestion agricole plus résistants au stress thermique.	TER-TERRE-MEA-ADA-COL-6017.1
	Utilisation de séries chronologiques d'informations géospatiales.	Mesure d'adaptation.	Stress thermique.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à l'identification des tendances thermiques à long terme pour la planification agricole à	Des systèmes de gestion agricole plus résistants au stress thermique.	TER-TERRE-MEA-ADA-COL-6017.2

				l'aide de données historiques.		
	Installation de capteurs d'humidité du sol, de stations météorologiques et de technologies de télédétection.	Mesure d'adaptation.	Stress hydrique.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à une gestion de l'irrigation et un suivi de la sécheresse fondés sur des données dans l'agriculture.	Des systèmes naturels et des systèmes dépendants plus résistants au stress hydrique.	HOS-LEISU-ACT-ADA-HEA-7115.6

1.4. Énergie

Tableau 8. Liste d'activités et mesures pour le secteur de l'énergie

Activité	Description	Type d'activité	Type de critère
D1. Production d'électricité à partir de la technologie solaire photovoltaïque (PV)	Construction ou exploitation d'installations de production d'électricité qui produisent de l'électricité à partir de la technologie solaire photovoltaïque (PV).	Adaptée.	3.1.1Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience.</i>
D2. Production d'électricité à partir de la technologie de l'énergie solaire concentrée (ESC)	Construction et exploitation d'installations utilisant l'énergie solaire thermique pour produire de l'électricité.	Adaptée.	3.1.1Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience.</i>
D3. Production d'électricité à partir de l'énergie éolienne	Construction ou exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie éolienne.	Adaptée.	3.1.1Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience.</i>
D6. Production d'électricité à partir du gaz naturel	Modernisation et exploitation des installations existantes de	Adaptée.	3.1.1Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience.</i>

	production d'électricité à partir du gaz naturel.		
D9. Stockage de l'hydrogène à faible émission de carbone	Construction et exploitation d'installations permettant de stocker l'hydrogène et de le restituer ultérieurement.	Adaptée.	3.1.1Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience.</i>
D10. Fabrication de l'hydrogène à faible émission de carbone	Fabrication de l'hydrogène à faible émission de carbone pour la décarbonation de nombreux secteurs, notamment l'énergie, les transports et l'industrie.	Adaptée.	3.1.1Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience.</i>
D11. Fabrication de biogaz et de biocarburants pour le transport et de bioliquide	Fabrication de biogaz ou de biocarburants destinés aux transports et de bioliquides.	Adaptée.	3.1.1Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience.</i>
D12. Cogénération de chaleur/froid et d'électricité à partir de l'énergie solaire	Construction et exploitation d'installations de cogénération d'électricité et de chaleur/froid à partir de l'énergie solaire.	Adaptée.	3.1.1Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience.</i>
D13. Cogénération de chaleur/froid et d'électricité à partir de bioénergie	Construction et exploitation d'installations utilisées pour la cogénération de chaleur/froid et d'électricité exclusivement à partir de biomasse, de biogaz ou de bioliquides, et à l'exclusion de la cogénération issue du mélange de combustibles	Adaptée.	3.1.1Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience.</i>

	renouvelables avec du biogaz ou des bioliquides.		
D14. Pompage solaire pour l'accès à l'eau potable et à l'irrigation	Construction ou exploitation d'installations de production d'électricité à partir de la technologie solaire photovoltaïque (PV) pour faire fonctionner une pompe électrique et puiser de l'eau.	Adaptée.	3.1.1Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience</i> .
D15. Production d'énergie à partir de la bioénergie pour la cuisson	Installations de foyers de cuisson où se produit la combustion directe de la bioénergie convertie en énergie thermique.	Adaptée.	3.1.1Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience</i> .
D15. Recherche et développement – services professionnels	Cette catégorie comprend des solutions innovantes, des technologies et des conseils techniques visant à renforcer la résilience du secteur des transports face au changement climatique, en réduisant sa vulnérabilité et en améliorant sa capacité d'adaptation.	Habilitante.	Automatiquement éligible.

Tableau 9. Liste d'activités et mesures pour le secteur de l'énergie – activité D4

Activité	Description	Type d'activité	Type de critère
D4. Production d'électricité à partir de l'hydroélectricité	Construction ou exploitation d'installations de production d'électricité à partir d'énergie hydraulique.	Adaptée.	3.1.1 Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience</i> .
Mesures directement éligibles			

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
Production d'électricité à partir de l'hydroélectricité	Ajustement de la capacité du réservoir.	Mesure d'adaptation.	Inondations.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à une gestion optimisée de l'eau dans les réservoirs en cas d'inondation.	La production d'hydroélectricité résiste mieux aux dommages causés par les inondations.	BUI-RESID-ACT-ADA-WIL-1037.8
	Ajustement de la capacité de la turbine.	Mesure d'adaptation.	Inondations.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à l'ajustement de la production d'électricité aux conditions d'inondation.	La production d'hydroélectricité résiste mieux aux dommages causés par les inondations.	URB-URBAN-MEA-ADA-HEA-1038.1
	Mise en œuvre de systèmes de surveillance, de prévision et de modélisation.	Mesure d'adaptation.	Inondations.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à des systèmes avancés de prévision et de réponse aux inondations.	La production d'hydroélectricité résiste mieux aux dommages causés par les inondations.	URB-URBAN-ACT-ADA-HEA-1038.2
	Installation de systèmes de sécurité et d'urgence dans les centrales hydroélectriques.	Mesure d'adaptation.	Inondations.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à l'amélioration de la résistance des centrales hydroélectriques aux inondations.	Des opérations plus résistantes aux dommages causés par les inondations.	URB-URBAN-MEA-ADA-COL-1039.1

Tableau 10. Liste d'activités et mesures pour le secteur de l'énergie – D7 et D8

Activité	Description	Type d'activité	Type de critère
----------	-------------	-----------------	-----------------

D7. Transmission et distribution d'électricité	Construction et exploitation de réseaux de transport d'électricité sur les réseaux interconnectés à très haute tension et à haute tension. Construction et exploitation de réseaux de distribution d'électricité sur les réseaux à haute, moyenne et basse tension.	Adaptée.	3.1.1Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience</i> .			
D8. Stockage de l'électricité	Construction et exploitation d'installations permettant de stocker l'énergie issue d'activités conformes à la taxonomie et de la restituer ultérieurement sous forme d'électricité, de chaleur, de froid ou de vapeur. Cette activité est particulièrement importante pour pallier les inconvénients d'intermittence et d'instabilité des énergies renouvelables. Elle comprend, entre autres, le stockage de pompage-turbinage, le stockage d'énergie thermique (fluides, aquifères – ATEs – ou systèmes souterrains – UTES) et le stockage d'air comprimé (CAES), tous adaptés au stockage d'énergie à grande échelle. Cette activité peut soutenir l'intégration des systèmes d'énergie renouvelable dans le transport et la distribution d'électricité.	Adaptée.	3.1.1Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience</i> .			
Mesures directement éligibles						
Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de	Code

					résilience climatique	
Transport, distribution et stockage de l'électricité	Mise en œuvre du stockage de l'énergie.	Mesure d'adaptation.	Tempête.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce au maintien de l'approvisionnement en électricité pendant les pannes provoquées par les tempêtes.	Transmission et distribution d'électricité plus résistantes aux dégâts causés par les tempêtes.	BUI-RESID-MEA-ADA-STO-1035.4
	Mise en œuvre de systèmes de surveillance, de prévision et de modélisation des conditions météorologiques et de l'utilisation de l'énergie.	Mesure d'adaptation.	Tempête.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à une meilleure prévision des tempêtes et de la demande d'énergie.	Transmission et distribution d'électricité plus résistantes aux dégâts causés par les tempêtes.	BUI-RESID-MEA-ADA-STO-1035.5
	Installation de contrôles automatisés du réseau.	Mesure d'adaptation.	Tempête.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce au contrôle automatisé de la distribution d'électricité en cas de tempête.	Transmission et distribution d'électricité plus résistantes aux dégâts causés par les tempêtes.	BUI-RESID-MEA-ADA-STO-1035.6
	Installation de systèmes de sécurité et d'urgence.	Mesure d'adaptation.	Tempête.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à l'amélioration des capacités de réaction aux situations d'urgence en cas de tempête.	Transmission et distribution d'électricité plus résistantes aux dégâts causés par les tempêtes.	BUI-RESID-MEA-ADA-WAT-1036.1
	Gestion de la végétation autour des lignes de transport et de distribution.	Mesure d'adaptation.	Tempête.	Diminution de la vulnérabilité physique grâce à la réduction du risque d'interruption de	Transmission et distribution d'électricité avec davantage de résistance aux	BUI-RESID-MEA-ADA-WAT-1036.2

				l'alimentation électrique due à la végétation.	dégâts causés par les tempêtes.	
	Renforcer la configuration du réseau.	Mesure d'adaptation.	Tempête.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à l'amélioration du réseau électrique face aux tempêtes.	Transmission et distribution d'électricité avec davantage de résistance aux dégâts causés par les tempêtes.	BUI-RESID-ACT-ADA-WAT-1036.4

1.5. Eau et assainissement

Tableau 11. Liste d'activités et mesures pour le secteur de l'eau et assainissement – activité E1

Activité	Description	Type d'activité	Type de critère
E1. Collecte et transport des déchets solides non dangereux en fraction séparées à la source	Cette activité vise à renforcer la résilience des systèmes de gestion des déchets non dangereux en améliorant la collecte sélective et le transport, qu'ils soient en fractions uniques ou mélangées, afin de réduire les risques environnementaux et sanitaires liés à une mauvaise gestion en contexte de stress climatique. Elle comprend le tri des déchets à la source (ménages et entreprises) ainsi que leur transport vers des installations adaptées, tout en intégrant des équipements et infrastructures permettant de maintenir un service efficace même face en dépit des événements climatiques extrêmes.	Adaptée.	3.1.1Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience</i> .
Mesures directement éligibles			

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
Hôpitaux, cliniques, maisons de repos, etc.	Mise en œuvre de programmes intégrés de lutte contre les vecteurs, comprenant notamment la surveillance des foyers, des actions ciblées utilisant des méthodes biologiques ou chimiques certifiées, des plans locaux validés et des interventions régulières	Mesure d'adaptation.	Multirisques.	Réduction de la vulnérabilité sanitaire grâce à une approche globale de la lutte contre les vecteurs en fonction des menaces.	Les individus, les ménages ou les communautés résistent mieux aux risques sanitaires en cas de flambées, d'épidémies ou de pandémies de maladies à transmission vectorielle.	SOC-SOCIA-MEA-ADA-COL-4020.3
	Fourniture de services de nettoyage et d'assainissement fiables, incluant la collecte des déchets, le curage des caniveaux, le suivi de la qualité et l'accès à des installations sûres.	Mesure d'adaptation.	Stress hydrique.	Réduction de la vulnérabilité sanitaire grâce au maintien des pratiques d'assainissement en cas de pénurie d'eau.	Les établissements de soins de santé résistent mieux aux effets du stress hydrique.	SOC-SOCIA-MEA-ADA-HEA-4021.2
Services de santé d'urgence	Fourniture de services de nettoyage et d'assainissement fiables, incluant la collecte des déchets, le curage des caniveaux, le suivi de	Mesure d'adaptation.	Tempête.	Réduction de la vulnérabilité sanitaire grâce au maintien des normes d'hygiène après la tempête.	Les établissements de soins de santé résistent mieux aux dégâts causés par les tempêtes.	HEA-HOSPI-MEA-ADA-FLO-5002.1

	la qualité et l'accès à des installations sûres.					
--	--	--	--	--	--	--

Tableau 12. Liste d'activités et mesures pour le secteur de l'eau et assainissement – activité E5

Activité		Description		Type d'activité	Type de critère	
E5. Captage et utilisation des gaz d'enfouissement		Installation et exploitation d'infrastructures de captage et d'utilisation du biogaz dans des décharges définitivement fermées, au moyen d'équipements techniques nouveaux ou complémentaires, mis en place pendant ou après leur fermeture. Cette activité s'inscrit dans les efforts de réhabilitation et de gestion durable des sites de déchets, en limitant les risques environnementaux et sanitaires liés aux émissions non contrôlées de gaz, notamment dans le contexte d'événements climatiques extrêmes. En renforçant la résilience des infrastructures de gestion des déchets, elle contribue à l'adaptation au changement climatique.		Adaptée.	3.1.1Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience</i> .	
Mesures directement éligibles						
Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
Services de données et d'information	Élaboration de cartes des dangers et des	Mesure d'adaptation.	Inondations.	Amélioration de la capacité	Meilleure information sur les	FRE-FRESH-ACT-ADA-MUL-6203.1

	risques d'inondation sur la base de données historiques et de projections futures.			d'adaptation grâce à des efforts ciblés d'atténuation des inondations dans les zones les plus à risque.	risques menant à des dommages causés par les inondations.	
	Intégration des données de surveillance des inondations en temps réel aux outils d'évaluation des risques et de cartographie.	Mesure d'adaptation.	Inondations.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à la mise à jour dynamique des évaluations des risques d'inondation pendant les événements.	De meilleures informations sur les risques menant à des dommages causés par les inondations.	FOR-COMME-ACT-ADA-MUL-7201.1

Tableau 13. Liste d'activités et mesures pour le secteur de l'eau et assainissement – activité E6

Activité	Description	Type d'activité	Type de critère
E6. Construction, extension et exploitation de systèmes de collecte, de traitement et d'approvisionnement en eau (systèmes nouveaux et existants)	Cette activité vise à renforcer la résilience des populations urbaines, périurbaines, et surtout rurales face aux impacts du changement climatique en améliorant l'accès à des sources d'eau améliorées, à travers des technologies centralisées et décentralisées plus efficaces. Elle comprend la construction, la rénovation, l'extension et l'exploitation des systèmes	Adaptée.	3.1.1Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience</i> .

		de collecte, de traitement et de distribution d'eau, afin de garantir un approvisionnement fiable en période de stress hydrique accru ou de variabilité climatique. Des mesures telles que la réduction des pertes techniques, la gestion de la pression, la maintenance préventive, la micro-mesure et l'optimisation énergétique permettent de sécuriser les ressources en eau tout en assurant une gestion durable et efficiente face aux aléas climatiques.				
Mesures directement éligibles						
Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
Production commerciale de bois	Adoption de techniques de paillage pour la conservation de l'eau.	Mesure d'adaptation.	Stress hydrique.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la diminution de l'évaporation de l'eau du sol et à l'amélioration de sa rétention Les techniques de paillage pour la conservation de l'eau résistent mieux au stress hydrique.	Les techniques de paillage pour la conservation de l'eau résistent mieux au stress hydrique.	FRE-FRESH-MEA-ADA-FLO-6003.2
	Création de paysages de rétention d'eau, incluant des infrastructures pour soutenir le secteur primaire et prévenir	Mesure d'adaptation.	Stress hydrique.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à l'amélioration de la capacité de rétention d'eau du paysage	Les paysages à rétention d'eau résistent mieux au stress hydrique et contribuent à prévenir	FRE-FRESH-MEA-ADA-FLO-6004.2

	l'intrusion saline dans les zones côtières.			Les paysages à rétention d'eau résistent mieux au stress hydrique.	l'intrusion saline dans les zones côtières.	
	Développement de projets de recharge des eaux souterraines.	Mesure d'adaptation.	Stress hydrique.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la reconstitution des aquifères pour une disponibilité de l'eau à long terme Les projets de recharge des nappes phréatiques résistent mieux au stress hydrique.	Les projets de recharge des nappes phréatiques résistent mieux au stress hydrique.	FRE-FRESH-MEA-ADA-FLO-6004.3
Services de données et d'information	Création d'outils de visualisation des données et de communication pour la sensibilisation et la préparation aux risques de sécheresse.	Mesure d'adaptation.	Stress hydrique.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à une meilleure compréhension par le public des risques de sécheresse et des mesures de préparation. De meilleures informations sur les risques permettent de mieux résister au stress hydrique.	De meilleures informations sur les risques permettent de mieux résister au stress hydrique.	TER-TERRE-ACT-ADA-WAT-6028.6
	Création d'ensembles de données et de cartes d'évaluation de la vulnérabilité et des risques liés à la sécheresse.	Mesure d'adaptation.	Stress hydrique.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à des efforts ciblés d'atténuation de la sécheresse dans les zones les plus à risque.	De meilleures informations sur les risques permettent de mieux résister au stress hydrique.	TER-TERRE-MEA-ADA-WIL-6029.1

				De meilleures informations sur les risques permettent de mieux résister au stress hydrique.		
	Développement de systèmes d'alerte précoce et d'outils d'aide à la décision fondés sur des données relatives à la sécheresse.	Mesure d'adaptation.	Stress hydrique.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à la mise en œuvre en temps voulu des mesures de lutte contre la sécheresse. De meilleures informations sur les risques permettent de mieux résister au stress hydrique.	De meilleures informations sur les risques permettent de mieux résister au stress hydrique.	TER-TERRE-MEA-ADA-WIL-6029.2
	Développement de systèmes de surveillance et de prévision de la sécheresse par satellite.	Mesure d'adaptation.	Stress hydrique.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à la surveillance en temps quasi réel des conditions et des effets de la sécheresse. De meilleures informations sur les risques permettent de mieux résister au stress hydrique.	De meilleures informations sur les risques permettent de mieux résister au stress hydrique.	OTH-TERRE-MEA-ENA-WAT-6101.1
	Intégration des données sur les risques de sécheresse dans la planification et la gestion à long terme des ressources en eau.	Mesure d'adaptation.	Stress hydrique.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à l'intégration des projections de sécheresse à long terme dans la	De meilleures informations sur les risques permettent de mieux résister au stress hydrique.	MIN-MININ-ACT-ADA-MUL-7200.1

				planification des ressources en eau. De meilleures informations sur les risques permettent de mieux résister au stress hydrique.		
Réseaux de transmission	Fournir des informations quotidiennes sur les précipitations dans les communautés vulnérables.	Mesure d'adaptation.	Stress hydrique.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à une prise de décision éclairée basée sur les données locales relatives aux précipitations. Les individus, les ménages ou les communautés sont mieux à même d'anticiper et de se préparer au stress hydrique et à la sécheresse.	Les individus, les ménages ou les communautés sont mieux à même d'anticiper et de se préparer au stress hydrique et à la sécheresse.	ENE-GEOTH-ACT-ADA-HEA-2003.2
Sensibilisation du public	Sensibilisation des communautés aux méthodes de conservation de l'eau et aux solutions de stockage.	Mesure d'adaptation.	Stress hydrique.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce aux connaissances de l'ensemble de la communauté en matière d'utilisation et de stockage efficaces de l'eau. Des communautés informées plus résistantes aux effets du stress hydrique.	Des communautés informées plus résistantes aux effets du stress hydrique.	AGR-ANIMA-MEA-ADA-STO-3011.4

Tableau 14. Liste d'activités et mesures pour le secteur de l'eau et assainissement – activité E8

Activité	Description	Type d'activité	Type de critère			
E8. Construction, extension et exploitation de systèmes de traitement des eaux usées (systèmes nouveaux et existants)	Cette activité comprend la mise en œuvre de systèmes de traitement des eaux usées, neufs ou modernisés, afin de renforcer la résilience des infrastructures d'assainissement face aux impacts du changement climatique. L'amélioration de la capacité à traiter efficacement les eaux usées, notamment en période de fortes précipitations, d'inondations ou de sécheresses, permet de protéger la santé publique, de préserver les ressources en eau et de limiter la contamination des écosystèmes. Ces systèmes assurent l'élimination des contaminants physiques, chimiques ou biologiques avant le rejet, contribuant ainsi à un assainissement plus sûr, adapté aux conditions climatiques changeantes.	Adaptée.	3.1.1Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience.</i>			
Mesures directement éligibles						
Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
Collecte et traitement des eaux usées	Mise en œuvre de la séparation des eaux pluviales.	Mesure d'adaptation.	Inondations.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la séparation des eaux de pluie et des systèmes d'évacuation des eaux usées.	L'accès à l'eau permet de mieux résister au stress hydrique.	ICT-TRANS-MEA-ADA-STO-2011.3
Écosystèmes d'eau douce	Création de zones tampons humides le long des rivières et des	Mesure d'adaptation.	Inondations.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce	Les systèmes naturels et les zones	HEA-DELIV-MEA-ADA-HEA-5009.2

	ruisseaux afin de réduire la vitesse des crues et l'érosion.			à la diminution de l'érosion et des dégâts matériels causés par les inondations à évolution rapide.	environnantes résistent mieux aux dommages causés par les inondations.	
	Mise en œuvre de techniques de restauration hydrologique (par exemple, comblement des fossés de drainage, suppression des digues, rétablissement des schémas naturels d'écoulement de l'eau).	Mesure d'adaptation.	Inondations.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce au rétablissement de la capacité naturelle de stockage de l'eau dans les plaines d'inondation.	Les systèmes naturels et les zones environnantes résistent mieux aux dommages causés par les inondations.	HEA-DELIV-MEA-ADA-HEA-5009.3
	Mise en œuvre de la restauration des bassins versants et des aquifères.	Mesure d'adaptation.	Stress hydrique.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la reconstitution des ressources en eaux souterraines.	Des habitats naturels plus résistants au stress hydrique.	HEA-DELIV-MEA-ADA-HEA-5009.6
Services de données et d'information	Création de plateformes interactives de visualisation et de communication sur les risques d'inondation.	Mesure d'adaptation.	Inondations.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à des décisions personnelles éclairées sur la préparation et la réponse aux inondations.	Meilleure information sur les risques menant à des dommages causés par les inondations.	TER-TERRE-ACT-ADA-MUL-6202.1
	Élaboration de cartes des dangers et des	Mesure d'adaptation.	Inondations.	Amélioration de la capacité	Meilleure information sur	FRE-FRESH-ACT-ADA-MUL-6203.1

	risques d'inondation sur la base de données historiques et de projections futures.			d'adaptation grâce à des efforts ciblés d'atténuation des inondations dans les zones les plus à risque.	les risques menant à des dommages causés par les inondations.	
	Intégration des données de surveillance des inondations en temps réel aux outils d'évaluation des risques et de cartographie.	Mesure d'adaptation.	Inondations.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à la mise à jour dynamique des évaluations des risques d'inondation pendant les événements.	De meilleures informations sur les risques menant à des dommages causés par les inondations.	FOR-COMME-ACT-ADA-MUL-7201.1
Réseaux de transmission	Fournir des informations quotidiennes sur les précipitations dans les communautés vulnérables.	Mesure d'adaptation.	Inondations.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à une prise de décision éclairée basée sur les données locales relatives aux précipitations.	Les individus, les ménages ou les communautés sont plus à même d'anticiper et de se préparer aux dommages causés par les inondations.	ENE-ELECT-MEA-ADA-STO-2002.6

Tableau 15. Liste d'activités et mesures pour le secteur de l'eau et assainissement – activité E9

Activité	Description	Type d'activité	Type de critère
----------	-------------	-----------------	-----------------

E9. Investissements dans l'utilisation efficace de l'eau

L'utilisation efficace de l'eau contribue à renforcer la résilience face aux pénuries d'eau accentuées par le changement climatique. En réduisant la demande en eau potable brute issue des sources naturelles, cette activité permet de préserver les ressources hydriques et d'améliorer la performance des réseaux d'aqueduc et d'égouts, particulièrement en période de stress hydrique. Elle favorise ainsi une gestion durable de l'eau face aux risques croissants liés aux sécheresses et à la variabilité des précipitations.

Habilitante.

3.1.1 Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : *Adaptation et Résilience*.

Mesures directement éligibles

Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
Approvisionnement en eau	Installation de compteurs d'eau.	Mesure d'adaptation.	Inondations.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à l'optimisation de l'utilisation de l'eau et à la prévention des pertes.	L'approvisionnement en eau résiste mieux aux dommages causés par les inondations.	ICT-DATAF-MEA-ADA-FLO-2010.2
	Mise en place de systèmes automatisés de contrôle de l'eau.	Mesure d'adaptation.	Stress hydrique.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à l'optimisation de la distribution de l'eau dans les systèmes agricoles.	L'accès à l'approvisionnement en eau permet de mieux résister au stress hydrique.	ICT-DATAF-MEA-ADA-FLO-2010.3

Production commerciale de bois	Développement de pratiques de pépinières pour économiser l'eau.	Mesure d'adaptation.	Stress hydrique.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la conservation de l'eau dans la production de plants d'arbres.	Les pratiques de pépinière économes en eau résistent mieux au stress hydrique.	FRE-FRESH-MEA-ADA-FLO-6004.4
	Installation de systèmes d'irrigation de précision.	Mesure d'adaptation.	Stress hydrique.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à une irrigation économe en eau dans les exploitations forestières.	Les systèmes d'irrigation de précision résistent mieux au stress hydrique.	FRE-FRESH-MEA-ADA-HEA-6006.2
	Investir dans des systèmes de traitement et recyclage de l'eau pour les pépinières.	Mesure d'adaptation.	Stress hydrique.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la réutilisation efficace de l'eau dans les processus de culture des plantes.	Des systèmes de traitement et recyclage de l'eau destinée aux pépinières plus résistants au stress hydrique.	FRE-FRESH-MEA-ADA-HEA-6006.3
Sensibilisation du public	Sensibilisation des communautés aux méthodes de conservation de l'eau et aux solutions de stockage.	Mesure d'adaptation.	Stress dû au froid Stress thermique.	Stress dû au froid : Amélioration de la capacité d'adaptation grâce aux connaissances de l'ensemble de la communauté en matière d'utilisation efficace de l'eau dans des conditions de gel.	Stress dû au froid : Des communautés informées plus résistantes aux effets du froid.	Stress dû au froid : AGR-ANIMA-MEA-ADA-WAT-3012.1

				Stress thermique : Amélioration de la capacité d'adaptation grâce aux connaissances de la communauté en matière d'utilisation efficace de l'eau pendant les vagues de chaleur.	Stress thermique : Des communautés informées plus résistantes aux effets du stress thermique.	Stress thermique : AGR-ANIMA-ACT-ENA-MUL-3010.4
--	--	--	--	--	---	---

1.6. Construction

Tableau 16. Liste d'activités et mesures pour le secteur de la construction - activités F1 et F2

Activité	Description	Type d'activité	Type de critère
F1. Construction de nouveaux bâtiments	La construction de nouveaux bâtiments conçus selon des critères de durabilité permet de réaliser des économies d'énergie et de réduire les émissions de CO ₂ tout au long de leur cycle de vie. Elle favorise également une utilisation optimisée des ressources naturelles et des matériaux durables, tout en encourageant le recyclage des déchets. Comparée aux bâtiments conventionnels, cette approche contribue de manière significative à l'atténuation du changement climatique et offre une opportunité précieuse pour l'intégration de systèmes de production et de stockage d'énergies renouvelables.	Adaptée.	3.1.1Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience</i> .
F2. Rénovation de bâtiments existants	La rénovation des bâtiments constitue l'une des solutions durables les plus pertinentes dans le secteur de la construction. En effet, plutôt que de démolir, un bâtiment existant est réutilisé et amélioré, ce qui permet de limiter l'empreinte écologique. En plus de l'amélioration de l'efficacité énergétique, la rénovation peut inclure l'intégration de systèmes de production d'énergie renouvelable, de bornes de recharge pour véhicules électriques,	Adaptée.	3.1.1Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience</i> .

	ainsi que de solutions de stockage d'énergie. Il est également essentiel que les bâtiments existants se conforment aux nouvelles réglementations et s'alignent sur les engagements nationaux en matière de lutte contre le changement climatique.					
Mesures directement éligibles						
Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
Bâtiments tertiaires ²⁶	Mise en place de voies d'évacuation et d'accès en cas d'urgence.	Mesure d'adaptation.	Incendies de forêt.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à la facilitation des évacuations et de l'accès des pompiers.	Des bâtiments plus résistants aux dommages causés par les incendies de forêt.	BUI-COMME-MEA-ADA-WIL-1001.2
						BUI-COMMU-MEA-ADA-STO-1012.1
						BUI-COMMU-MEA-ADA-WAT-1013.2
	Installation de pare-étincelles dans les	Mesure d'adaptation.	Incendies de forêt.	Réduction de la vulnérabilité physique	Des bâtiments plus résistants	BUI-COMME-

²⁶ Dans le cadre de la Taxonomie Verte du Sénégal, bâtiments tertiaires sont considérés comme un immeuble ou un portefeuille d'immeubles dont plus de la moitié de la surface est utilisée à des fins commerciales et vise à générer un profit, soit par une plus-value, soit par des revenus locatifs. Il existe des sous-catégories d'immeubles tertiaires, notamment :

- Bureaux ;
- Bâtiments publics ;
- Écoles et campus ;
- Centres commerciaux, commerces de détail, entrepôts ;
- Hôtels ;
- Hôpitaux.

	cheminées et les tuyaux de poêle.			grâce à la prévention de l'inflammation des braises à l'intérieur des bâtiments.	aux dommages causés par les incendies de forêt.	MEA-ADA-WIL-1001.5 BUI-COMMU-ACT-ADA-STO-1012.7
	Installation d'une capacité de drainage ajustée.	Mesure d'adaptation.	Inondations.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à l'augmentation de la capacité de détournement et d'extraction de l'eau.	Des bâtiments plus résistants aux inondations.	BUI-COMME-MEA-ADA-MAS-1004.2 BUI-HOSPI-MEA-ADA-WIL-1015.5
	Installation de systèmes de captage et d'utilisation des condensats.	Mesure d'adaptation.	Stress hydrique.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à l'augmentation de la disponibilité de l'eau provenant des condensats de climatisation récupérés.	Des bâtiments plus résistants au stress hydrique.	BUI-COMME-ACT-ADA-WIL-1001.8 BUI-COMMU-MEA-ADA-FLO-1010.8 BUI-COMMU-ACT-ADA-WAT-1013.4
	Installation de systèmes de réhumidification (systèmes adiabatiques, puits climatiques).	Mesure d'adaptation	Stress hydrique	Amélioration du niveau de l'humidité relative.	Des bâtiments plus résistants au stress hydrique.	N/A
	Installation de clapets anti-retour.	Mesure d'adaptation.	Inondations.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la prévention du refoulement des eaux usées en cas d'inondation.	Des bâtiments plus résistants aux inondations.	OTH-OTHER-MEA-ENA-FLO-7037.2 OTH-OTHER-

						ACT-ADA-HEA-7038.8
						BUI-HOSPI-MEA-ADA-WAT-1016.3
	Installation d'alimentations électriques de secours / stockage.	Mesure d'adaptation.	Stress thermique.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce au maintien des systèmes de refroidissement pendant les pannes d'électricité.	Des bâtiments plus résistants au stress thermique.	OTH-OTHER-MEA-ADA-HEA-7038.1
						BUI-COMME-MEA-ADA-HEA-1007.5
						BUI-HOSPI-MEA-ADA-MAS-1018.2
	Installation d'un éclairage froid.	Mesure d'adaptation.	Stress thermique.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à des appareils d'éclairage à faible émission thermique.	Des bâtiments plus résistants au stress thermique.	BUI-COMME-MEA-ADA-COL-1006.5
						BUI-COMME-MEA-ADA-HEA-1007.7
						BUI-HOSPI-ACT-ADA-MAS-1018.4
	Installation d'équipements électriques à émission de chaleur réduite.	Mesure d'adaptation.	Stress thermique.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à des systèmes électriques économes en énergie.	Des bâtiments plus résistants au stress thermique.	BUI-COMME-MEA-ADA-HEA-1007.2
	Installation de matériaux bas carbone réfléchissants / de couleur claire sur les	Mesure d'adaptation.	Stress thermique.	Réduction de la vulnérabilité physique (surhausse et inconfort des occupants) grâce à l'augmentation de la	Des bâtiments plus confortables et résistants au	OTH-OTHER-ACT-ENA-FLO-7037.4

	fenêtres, les murs et les toits.			réflexion du rayonnement solaire sur les surfaces des bâtiments.	stress thermique.	BUI-COMME-MEA-ADA-HEA-1007.10 BUI-HOSPI-ACT-ADA-STO-1017.7
	Installation de paratonnerres.	Mesure d'adaptation.	Tempête.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la protection contre la foudre.	Des bâtiments plus résistants aux dégâts causés par les tempêtes.	OTH-OTHER-MEA-ADA-FLO-7037.1 BUI-COMMU-MEA-ADA-FLO-1010.2 BUI-COMMU-MEA-ADA-WIL-1014.4
	Réduction de la chaleur dégagée par les installations électriques.	Mesure d'adaptation.	Stress thermique.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à des systèmes électriques économes en énergie.	Des bâtiments plus résistants au stress thermique.	BUI-COMMU-MEA-ADA-HEA-1008.1 BUI-COMMU-MEA-ADA-HEA-1008.1 BUI-HOSPI-MEA-ADA-FLO-1019.6
	Mise en place d'une ventilation passive ou naturelle.	Mesure d'adaptation.	Stress thermique.	Vulnérabilité physique réduite grâce à une meilleure circulation de	Des bâtiments plus résistants au stress thermique.	BUI-COMME-MEA-ADA-HEA-1007.4

				l'air sans refroidissement mécanique.		BUI-HOSPI-MEA-ADA-MAS-1018.1
	Installation de la (des) structure(s) surélevée(s) et/ou de l'équipement clé (par exemple, électrique).	Mesure d'adaptation.	Inondations.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à l'élévation des systèmes critiques au-dessus des niveaux d'inondation.	Des bâtiments plus résistants aux inondations.	BUI-COMME-MEA-ADA-FLO-1005.4
						BUI-COMMU-ACT-ADA-HEA-1008.13
						OTH-OTHER-MEA-ENA-STO-7039.4
Bâtiments résidentiels²⁷	Ajustement de la capacité de drainage.	Mesure d'adaptation.	Inondations.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à l'augmentation de la capacité de détournement et d'extraction de l'eau.	Des bâtiments plus résistants aux inondations.	BUI-INDUS-MEA-ADA-WIL-1027.7
	Application de matériaux bas carbone réfléchissants / de couleur claire sur les fenêtres, les murs et les toits.	Mesure d'adaptation.	Stress thermique.	Réduction de la vulnérabilité physique (surhausse et inconfort des occupants) grâce à l'augmentation de la réflexion du rayonnement solaire sur les surfaces des bâtiments.	Des bâtiments plus confortables et résistants au stress thermique.	BUI-INDUS-ACT-ADA-FLO-1025.19
	Installation de systèmes de réhumidification (systèmes	Mesure d'adaptation.	Stress hydrique.	Amélioration du niveau de l'humidité relative.	Des bâtiments plus résistants au stress hydrique.	N/A

²⁷ Dans le cadre de la Taxonomie Verte du Sénégal, bâtiments résidentiels sont considérés comme un bâtiment ou un ensemble de bâtiments dont plus de la moitié de la surface habitable est utilisée ou adaptée à l'habitation.

	adiabatiques, puits climatiques).					
	Captage et utilisation des condensats.	Mesure d'adaptation.	Stress hydrique.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à l'augmentation de la disponibilité de l'eau provenant des condensats de climatisation récupérés.	Des bâtiments plus résistants au stress hydrique.	BUI-INDUS-MEA-ADA-MUL-1030.1
	Installation de clapets anti-retour.	Mesure d'adaptation.	Inondations.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la prévention du refoulement des eaux usées en cas d'inondation.	Des bâtiments plus résistants aux inondations.	FIN-INSUR-MEA-ENA-HEA-7044.16
	Création de voies d'évacuation et d'accès d'urgence.	Mesure d'adaptation.	Incendies de forêt.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à la facilitation des évacuations et de l'accès des pompiers.	Des bâtiments plus résistants aux dommages causés par les incendies de forêt.	BUI-INDUS-MEA-ADA-MUL-1030.3
	Installation de pare-étincelles dans les cheminées et les tuyaux de poêle.	Mesure d'adaptation.	Incendies de forêt.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la prévention de l'inflammation des braises à l'intérieur des bâtiments.	Des bâtiments plus résistants aux dommages causés par les incendies de forêt.	BUI-RESID-MEA-ADA-HEA-1031.1
	Mise en place d'une ventilation passive ou naturelle.	Mesure d'adaptation.	Stress thermique.	Vulnérabilité physique réduite grâce à une meilleure circulation de l'air sans refroidissement mécanique.	Des bâtiments plus résistants au stress thermique.	BUI-INDUS-MEA-ADA-STO-1026.1
	Installation d'alimentations électriques de secours / stockage.	Mesure d'adaptation.	Stress thermique.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce au maintien des systèmes de refroidissement pendant les pannes d'électricité.	Des bâtiments plus résistants au stress thermique.	BUI-INDUS-MEA-ADA-STO-1026.2

	Installation d'un éclairage froid.	Mesure d'adaptation.	Stress thermique.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à des appareils d'éclairage à faible émission thermique.	Des bâtiments plus résistants au stress thermique.	FIN-INSUR-MEA-ADA-HEA-7044.10
	Installation de paratonnerres.	Mesure d'adaptation.	Tempête.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la protection contre la foudre.	Des bâtiments plus résistants aux dégâts causés par les tempêtes.	FIN-INSUR-MEA-ENA-FLO-7045.3
	Réduction de la chaleur dégagée par les installations électriques.	Mesure d'adaptation.	Stress thermique.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à des systèmes électriques économes en énergie.	Des bâtiments plus résistants au stress thermique.	BUI-INDUS-MEA-ADA-STO-1026.5
	Surélévation de la (des) structure(s) et/ou de l'équipement clé (par exemple, électrique).	Mesure d'adaptation.	Inondations.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à l'élévation des systèmes critiques au-dessus des niveaux d'inondation.	Des bâtiments plus résistants aux inondations.	BUI-INDUS-ACT-ADA-MAS-1028.4

Tableau 17. Liste d'activités pour le secteur de la construction - activités F3 à F7

Activité	Description	Type d'activité	Type de critère
F3. Acquisition et propriété d'immeubles	Acquisition et gestion de la propriété immobilière.	Adaptée.	3.1.1Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience</i> .
F4. Installation, maintenance et réparation d'équipements d'efficacité énergétique	Mise en œuvre des mesures habilitantes individuelles d'efficacité énergétique et appartenant aux deux classes d'efficacité énergétique les plus élevées du Sénégal.	Adaptée.	3.1.1Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience</i> .

F5. Installation, maintenance et réparation de technologies d'énergies renouvelables	Installation, maintenance et réparation de technologies d'énergie renouvelable, sur site.	Adaptée.	3.1.1Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience</i> .
F6. Installation, entretien et réparation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans bâtiments recevant du public (et places de stationnement attenantes aux bâtiments)	Installation, entretien et réparation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les bâtiments et les places de stationnement attenantes aux bâtiments.	Adaptée.	3.1.1Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience</i> .
F7. Recherche et développement – Services professionnels	L'activité consiste à fournir des services professionnels ou à mener des recherches et développements visant à réduire les émissions de GES, améliorer la performance environnementale des bâtiments, ou améliorer leur efficacité énergétique.	Habilitante.	3.1.1Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience</i> .

1.7. Transport

Tableau 18. Liste d'activités et mesures pour le secteur des transports - activités H1 à H9

Activité	Description	Type d'activité	Type de critère
H1. Transport public urbain	Les systèmes de transport public doivent privilégier des modes durables intégrés à l'urbanisme, afin de garantir	Adaptée.	3.1.1Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience</i> .

	des opérations efficaces et de transporter plus de passagers. Cela inclut l'adoption de technologies à faibles émissions, comme les téléphériques électriques, pour améliorer la connectivité. Face aux défis climatiques, ces systèmes doivent réduire leurs émissions et être conçus de manière résiliente pour s'adapter aux impacts du changement climatique, tout en optimisant la mobilité urbaine.		
H2. Micromobilité	La micromobilité, qui inclut des véhicules légers propulsés par l'homme ou un moteur électrique, fait face à des défis liés au changement climatique, comme les températures élevées, les fortes pluies et les inondations. Au Sénégal, elle offre une solution pour améliorer la mobilité urbaine et réduire les émissions, mais il est essentiel d'adopter des mesures d'adaptation pour protéger les infrastructures, telles que les stations de recharge et les systèmes de partage, contre les risques climatiques. La planification doit garantir la résilience de ces réseaux face aux changements climatiques.	NA	3.1.1Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience</i> .

H3. Infrastructures de transport	Les infrastructures de transport au Sénégal sont de plus en plus vulnérables face aux phénomènes climatiques extrêmes tels que les inondations, les fortes pluies et l'élévation du niveau de la mer, qui perturbent leur fonctionnement et accélèrent leur dégradation. Cette situation exige l'intégration de critères de résilience climatique dans leur conception et leur entretien. Promouvoir des infrastructures bas carbone, comme les corridors électrifiés et les stations de recharge, accompagnées d'une planification adaptative, est essentiel pour assurer la continuité des services et progresser vers une mobilité durable et résiliente.	Adaptée.	3.1.1 Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience</i> .
H4. Transport interurbain (fret et passagers)	Le transport interurbain, qui assure le déplacement de marchandises et de passagers entre différentes localités, est essentiel pour la connectivité régionale et la croissance économique. Toutefois, il est vulnérable aux impacts du changement climatique, tels que les intempéries extrêmes et l'altération des infrastructures. Au Sénégal, il	Adaptée.	3.1.1 Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience</i> .

	est crucial d'adopter des solutions durables et résilientes pour garantir la continuité des services, réduire les émissions et protéger les infrastructures des risques climatiques.		
H5. Voitures particulières et véhicules utilitaires légers	Les véhicules électriques ou à hydrogène bas carbone sont essentiels pour réduire les émissions de carbone. Cependant, il est important de les adapter aux conditions climatiques changeantes, comme les températures extrêmes. Au Sénégal, leur adoption pourrait stimuler la croissance économique, mais des mesures d'adaptation sont nécessaires pour garantir leur efficacité et protéger les infrastructures de recharge contre les impacts climatiques.	Adaptée.	3.1.1Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience</i> .
H6. Transport maritime et fluvial de marchandises et de passagers	Le transport fluvial et maritime au Sénégal est vulnérable aux impacts du changement climatique, tels que l'élévation du niveau de la mer, l'érosion côtière, les tempêtes et les inondations, qui menacent la navigabilité et les infrastructures portuaires. Pour assurer la continuité des échanges et la sécurité des opérations, il est essentiel d'intégrer des mesures d'adaptation, comme la modernisation des	Adaptée.	3.1.1Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience</i> .

	infrastructures, la protection des berges et le renforcement des systèmes d'alerte.		
H7. Infrastructure aéroportuaire bas carbone	Les infrastructures aéroportuaires à faible émission de carbone visent à réduire les émissions de GES et à promouvoir la durabilité environnementale. Cependant, elles sont vulnérables aux impacts du changement climatique, comme les événements climatiques extrêmes et l'élévation du niveau de la mer. Au Sénégal, il est essentiel de renforcer la résilience de ces infrastructures en intégrant des systèmes énergétiques efficaces, des sources d'énergie renouvelables et des technologies innovantes pour garantir leur fonctionnement à long terme et minimiser leur empreinte carbone.	Adaptée.	3.1.1Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience</i> .
H8. Transport aérien de voyageurs et de marchandises à faible émission de carbone	Le transport aérien à faible émission de carbone vise à réduire les émissions de GES grâce à l'adoption de carburants durables et de technologies efficaces. Cependant, il est vulnérable aux impacts climatiques tels que les conditions météorologiques extrêmes,	N/A	3.1.1Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience</i> .

		qui peuvent perturber les opérations. Au Sénégal, il est crucial d'intégrer des solutions résilientes, telles que l'utilisation de carburants durables et l'optimisation des opérations de vol, pour réduire l'empreinte carbone tout en garantissant la continuité des services malgré les défis climatiques.				
H9. Recherche et développement – services professionnels		Cette catégorie comprend des solutions innovantes, des technologies et des conseils techniques visant à renforcer la résilience du secteur des transports face au changement climatique, en réduisant sa vulnérabilité et en améliorant sa capacité d'adaptation.	Habilitante.	Automatiquement éligible.		
Mesures directement éligibles						
Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
Technologie de fabrication	Utilisation d'algorithmes d'apprentissage automatique et d'analyse prédictive.	Mesure d'adaptation.	Inondations.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à l'anticipation des effets des inondations sur des éléments d'infrastructure spécifiques.	Les systèmes naturels et les systèmes dépendants résistent mieux aux dommages causés par les inondations.	TER-TERRE-MEA-ADA-FLO-6014.1

Mines et carrières	Création de surfaces perméables pour l'absorption de l'eau.	Mesure d'adaptation.	Inondations.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à l'atténuation des inondations des eaux de surface dans les zones urbaines.	Continuité des opérations commerciales plus résistantes aux impacts des dommages causés par les inondations.	TER-TERRE-MEA-ADA-MAS-6026.5
Mines et carrières	Mise en place de systèmes d'alerte précoce.	Mesure d'adaptation.	Inondations.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à un délai suffisant pour la mise en œuvre de mesures opérationnelles de protection contre les inondations.	Continuité des opérations commerciales plus résistantes aux impacts des dommages causés par les inondations.	TER-TERRE-MEA-ADA-WAT-6028.1

Tableau 19. Liste d'activités et mesures pour le secteur des transports - activité H2

Activité	Description	Type d'activité	Type de critère
H2. Micromobilité	La micromobilité, qui inclut des véhicules légers propulsés par l'homme ou un moteur électrique, fait face à des défis liés au changement climatique, comme les températures élevées, les fortes pluies et les inondations. Au Sénégal, elle offre une solution pour améliorer la mobilité urbaine et réduire les émissions, mais il est essentiel d'adopter des mesures d'adaptation pour protéger les infrastructures, telles que les	Adaptée.	3.1.1Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience</i> .

		stations de recharge et les systèmes de partage, contre les risques climatiques. La planification doit garantir la résilience de ces réseaux face aux changements climatiques.				
Mesures directement éligibles						
Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
Planification et gestion urbaine	Installation de passerelles abritées et de raccordements aux bâtiments.	Mesure d'adaptation.	Stress thermique	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à des passerelles et des systèmes de connexion aux bâtiments climatisés.	Une planification et une gestion urbaines plus résistantes au stress thermique.	BUI-RESID-MEA-ADA-HEA-1031.7

Tableau 20. Liste d'activités et mesures pour le secteur des transports - activité H3

Activité	Description	Type d'activité	Type de critère
H3. Infrastructures de transport	Les infrastructures de transport au Sénégal sont de plus en plus vulnérables face aux phénomènes climatiques extrêmes tels que les inondations, les fortes pluies et l'élévation du niveau de la mer, qui perturbent leur fonctionnement et accélèrent leur dégradation. Cette situation exige l'intégration de critères de résilience climatique dans leur conception et leur entretien. Promouvoir des infrastructures bas carbone, comme les corridors électrifiés et les stations de recharge, accompagnées d'une planification adaptative, est essentiel pour assurer la continuité des	Adaptée.	3.1.1Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience</i> .

		services et progresser vers une mobilité durable et résiliente.				
Mesures directement éligibles						
Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
Ports	Installation de systèmes de surveillance et d'alerte en cas d'inondation.	Mesure d'adaptation.	Inondations.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à la surveillance des inondations en temps réel et à l'alerte précoce.	Les opérations portuaires résistent mieux aux dommages causés par les inondations.	ENE-HYDRO-MEA-ADA-WAT-2006.1
	Reboiser avec des espèces autochtones adaptées à la salinité.	Mesure d'adaptation.	Inondations	Renforcement de la résilience grâce à la mise en place d'une barrière naturelle permettant de réduire les impacts de la montée du niveau de la mer.	Les opérations portuaires résistent mieux aux dommages causés par les inondations.	N.A.
	Mise en œuvre de mesures préventives face à la montée du niveau de la mer, intégrant des approches d'adaptation fondée sur les écosystèmes (EbA).	Mesure d'adaptation.	Inondations	Renforcement de la résilience grâce à la mise en place d'infrastructures permettant de réduire les impacts de la montée du niveau de la mer.	Les opérations portuaires résistent mieux aux dommages causés par les inondations.	N.A.
	Création de sauvegardes pour les systèmes critiques.	Mesure d'adaptation.	Inondations.	Capacité d'adaptation améliorée grâce à la redondance des systèmes critiques pour la résilience	Les opérations portuaires sont davantage résilientes aux dommages	ENE-HYDRO-MEA-ADA-FLO-2005.2

				face aux inondations. Les opérations portuaires sont davantage résilientes aux dommages causés par les inondations.	causés par les inondations.	
Routes	Installation de systèmes de surveillance et d'avertissement des routes et du trafic.	Mesure d'adaptation.	Inondations.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à la surveillance en temps réel de l'état des routes pendant les inondations.	D'autres secteurs plus résistants aux dommages causés par les inondations.	ICT-DATAF-MEA-ADA-STO-2009.1
Planification et gestion urbaine	Installation de pavés perméables et d'autres surfaces extérieures.	Mesure d'adaptation.	Inondations.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à l'augmentation de la capacité d'absorption des eaux souterraines.	Une planification et une gestion urbaines plus résilientes aux dommages causés par les inondations.	BUI-RESID-MEA-ADA-HEA-1031.11
	Mise à jour des normes de construction, des pratiques d'entretien, entre autres, en intégrant des stratégies visant à renforcer la résilience.	Mesure d'adaptation.	Multirisque	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à l'augmentation de la résilience des infrastructures.	Les infrastructures résistent mieux aux dommages causés par les événements liés au changement climatique.	N.A.
	Reboisement à l'aide d'espèces autochtones aux abords des infrastructures et des	Mesure d'adaptation.	Multirisque	Renforcement de la résilience grâce à la création d'une barrière naturelle qui protège les	Les infrastructures de transport sont davantage protégées contre les	N.A.

	installations de transport.			infrastructures et atténue les impacts des aléas climatiques, tels que les fortes pluies et l'érosion.	effets des fortes pluies, de l'érosion et d'autres aléas climatiques.	
	Utilisation de nouveaux matériaux bitumineux résistants à la chaleur dans les infrastructures aéronautiques des aéroports.	Mesure d'adaptation.	Multirisque	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à l'augmentation de la résilience des infrastructures.	Les infrastructures résistent mieux aux dommages causés par les événements liés au changement climatique.	N.A.
	Aménagement paysager pour gérer les eaux de ruissellement.	Mesure d'adaptation.	Inondations.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce au contrôle de l'écoulement de l'eau dans les zones paysagères.	Une planification et une gestion urbaines plus résilientes aux dommages causés par les inondations.	BUI-RESID-MEA-ADA-HEA-1031.12
Mines et carrières	Déploiement de stations de pompage.	Mesure d'adaptation.	Inondations.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la prévention des inondations prolongées dans les zones urbaines de faible altitude.	Continuité des opérations commerciales plus résistantes aux impacts des dommages causés par les inondations.	TER-TERRE-MEA-ADA-MAS-6026.6
	Conception des voies d'évacuation d'urgence.	Mesure d'adaptation.	Inondations.	Amélioration de la capacité d'adaptation grâce à un déplacement sûr et efficace des personnes loin des zones inondables.	Continuité des opérations commerciales plus résistantes aux impacts des dommages causés par les inondations.	TER-TERRE-ACT-ADA-MAS-6026.7

	Installation de systèmes de drainage améliorés.	Mesure d'adaptation.	Inondations.	Réduction de la vulnérabilité physique grâce à la prévention des crues soudaines dans les zones urbaines.	Continuité des opérations commerciales plus résistantes aux impacts des dommages causés par les inondations.	TER-TERRE-ACT-ADA-WAT-6028.2
	Amélioration des systèmes électriques résistants à l'eau.	Mesure d'adaptation.	Inondations.	Vulnérabilité physique réduite grâce au fonctionnement continu des systèmes électriques dans les zones partiellement inondées.	Continuité des opérations commerciales plus résistantes aux impacts des dommages causés par les inondations.	TER-TERRE-MEA-ADA-WAT-6028.4

Tableau 21. Liste d'activités et mesures pour le secteur des transports - activité H6

Activité	Description	Type d'activité	Type de critère
H6. Transport maritime et fluvial de marchandises et de passagers	Le transport fluvial et maritime au Sénégal est vulnérable aux impacts du changement climatique, tels que l'élévation du niveau de la mer, l'érosion côtière, les tempêtes et les inondations, qui menacent la navigabilité et les infrastructures portuaires. Pour assurer la continuité des échanges et la sécurité des opérations, il est essentiel d'intégrer des mesures d'adaptation, comme la modernisation des infrastructures, la protection	Adaptée.	3.1.1Repose sur un processus, tel que décrit au chapitre 3.1.1 de la présente Partie 2 : <i>Adaptation et Résilience</i> .

		des berges et le renforcement des systèmes d'alerte.				
Mesures directement éligibles						
Sous-secteur principal	Investissement	Type	Conséquence d'aléa climatique	Contribution substantielle directe	Résultat en matière de résilience climatique	Code
Mines et carrières	Construction de plates-formes d'équipement surélevées.	Mesure d'adaptation.	Inondations.	Vulnérabilité physique réduite grâce à la protection des systèmes électriques contre les dommages causés par les eaux de crue.	Continuité des opérations commerciales plus résistantes aux impacts des dommages causés par les inondations.	TER-TERRE-MEA-ADA-MAS-6026.4

Draft